

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2018

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à 19 heures 05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 3 avril 2018.

ETAIENT PRÉSENTS

MM. Marc JOULAUD, Alain LAVOUÉ, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, MM. Claude PERRINELLE, Alain TESSIER, Laurent FOURNIER, Antoine ARTHUS-BERTRAND, Mme Ghislaine BODARD-SOUDÉE, Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, M. Sullivan DELANDE, Mme Marie-Paule FREMONT, M. Frédéric HARDOUIN, Mme Michèle MARREAU, M. Philippe MERCIER, Mme Marie-Claire PELLERIN, MM. Yves RENOULT, Loïc SAUCET, Freddy TESSIER, Mme Paulette TONNELIER, MM. Rémi MAREAU, Gérard FRETILLIERE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mmes Maryline CHAUDET, Annie BONNAUD, Andrée CASTEL, M. Jean-René BEAUVAIS, Mmes Catherine CAILLEAU, Flavie GUIMBERT, Danielle HOCDÉ, MM. Nicolas LEUDIERE, Bernard TARIN, Mme Bédia AOK, M. Bernard JOURNET, Mme Marie-Claire KLEIN.

Madame Andrée CASTEL donne procuration Monsieur Marc JOULAUD

Monsieur Jean-René BEAUVAIS donne procuration à Monsieur Laurent FOURNIER

Madame Catherine CAILLEAU donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

Madame Danielle HOCDÉ donne procuration à Monsieur Alain TESSIER

Monsieur Nicolas LEUDIERE donne procuration à Monsieur Frédéric HARDOUIN

Monsieur Bernard TARIN donne procuration à Monsieur Alain LAVOUÉ

Madame Bédia AOK donne procuration à Monsieur Gérard FRETILLIERE

Monsieur Bernard JOURNET donne procuration à Monsieur Rémi MAREAU

L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Désignation des secrétaires de séance
- 2) Adoption des attributions déléguées
- 3) Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Principal
- 4) Taux d'imposition 2018
- 5) Subventions 2018 aux associations et autres organismes – Communication
- 6) Subventions 2018 aux associations et autres organismes - DESC / DVACMT
- 7) Subventions 2018 aux associations et autres organismes - Oeuvres sociales et CCAS
- 8) Subventions 2018 aux associations et autres organismes – Aménagement urbain et environnement
- 9) Subventions 2018 aux associations et autres organismes – Commerce
- 10) Budget annexe des Transports Urbains – Budget primitif 2018
- 11) Budget annexe de la ZAC de Gastines – Budget primitif 2018
- 12) Budget annexe de la ZAC de la Pellandière – Budget primitif 2018
- 13) Budget annexe du lotissement de la Tussonnière – Budget primitif 2018
- 14) Pôle culturel – Délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté de communes de Sablé/Sarthe

- 15) Extension du cimetière de Gastines
- 16) Vente par la commune de Sablé-sur-Sarthe d'un bâtiment industriel situé 29 rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe au profit de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe
- 17) Z.A. du Clos du Bois et route de Précigné – Echange de terrains entre la commune de Sablé-sur-Sarthe et la société LDC – Z.A. du clos du Bois – Ventes de terrains par la commune de Sablé-sur-Sarthe au profit de la société LDC
- 18) Convention pour servitude de passage de fourreaux pour la fibre optique entre la commune de Sablé-sur-Sarthe et la société LDC
- 19) Programme de rénovation des façades et des devantures commerciales / Validation du règlement
- 20) Modification de l'effectif budgétaire
- 21) Subventions d'équipement 2018 à verser
- 22) Subventions d'équilibre 2018 du budget principal aux budgets annexes
- 23) Avenant 2018 à la convention d'utilisation du service "garage" de la Ville de Sablé-sur-Sarthe par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe – Etat 2017
- 24) Fonds de concours 2018 à verser – Convention avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe
- 25) Création d'un service commun délivrance CNI/Passeports
- 26) Charte des Maires et élus de France pour la Citoyenneté européenne
- 27) Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Sarthe – Convention de partenariat pour l'accompagnement à la création d'une structure "Animation de la Vie Sociale" AVS
- 28) Convention d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy – Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017
- 29) Travaux de mise aux normes des vestiaires du stade Sosthène Bruneau
- 30) Mise à disposition du fonds Pouchèle à la médiathèque intercommunale
- 31) Dégraissage des hottes – Convention de groupement de commandes
- 32) Maintenance d'équipements de fermeture motorisée – Convention de groupement de commandes
- 33) Fournitures pédagogiques pour les écoles publiques, les structures petite enfance et jeunesse Convention de groupement de commandes
- 34) Vérification et entretien des moyens de lutte contre l'incendie – Convention de groupement de commandes
- 35) Lutte contre les rongeurs et les blattes – Convention de groupement de commandes
- 36) Convention portant sur l'organisation du service de sécurité incendie de l'association "Centre de Formation Sportive Régional"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, sur l'ordre du jour, il n'y a pas de modifications par rapport à celui qui vous a été adressé."

Délibérations présentées par Monsieur Marc JOULAUD

1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, comme secrétaires de séance :

Monsieur Freddy TESSIER
Monsieur Rémi MAREAU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, sur les attributions déléguées, avant de démarrer sur le budget, est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?"

2) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES

Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23

prend acte des décisions municipales suivantes :

- N° 001 – 2018** : *Vente d'un lot de bancs d'exercices musculaires au Lycée Raphaël Elizé de Sablé/Sarthe*
- N° 002 – 2018** : *Contrat de service du radar pédagogique Evolis Solutions avec Elan Cité*
- N° 003 – 2018** : *Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de Progiciels avec la Société CIRIL GROUP SAS (Contrat n° 2018/01/3069)*
- N° 004 – 2018** : *Vente de matériaux divers – 4^{ème} trimestre 2017*
- N° 005 – 2018** : *Reconstruction du site Madeleine Marie : avenant*
- N° 006 – 2018** : *Location de locaux situés rue Saint Laurent à Sablé-sur-Sarthe*
- N° 007 – 2018** : *Location de locaux situés 25 bis rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe*
- N° 008 – 2018** : *Contrat d'assistance « Argent » du progiciel Planitech avec la société JESS PLAN (Contrat n° 2018-01-122)*
- N° 009 – 2018** : *Création d'une sous-régie d'avances – « Périscolaire Le Pré »*
- N° 010 – 2018** : *Création d'une sous-régie d'avances – « Périscolaire Gilles Ménage »*
- N° 011 – 2018** : *Création d'une sous-régie d'avances – « Périscolaire Gai Levant »*
- N° 012 – 2018** : *Création d'une sous-régie d'avances – « Périscolaire Alain Bourgeteau »*
- N° 013 – 2018** : *Création d'une sous-régie d'avances – « Périscolaire Saint Exupéry »*
- N° 014 – 2018** : *Contrat de souscription Dialège*
- N° 015 – 2018** : *Finance Active – Droit d'accès multi-utilisateurs INVISEO – Contrat Upgrade Inviséo*
- N° 016 – 2018** : *Adhésion Fast-Actes Marchés Publics – Contrôle de Légalité*
- N° 017 – 2018** : *Changement des menuiseries de la capitainerie : avenant*
- N° 018 – 2018** : *Abonnement pour 13 fontaines d'eau – Contrat de location – entretien avec Château d'eau SAS*
- N° 019 – 2018** : *Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat-vente d'un spectacle avec l'Association En Ball' Ailée*
- N° 020 – 2018** : *Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association KARNAVAGE*
- N° 021 – 2018** : *Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SCOP ARL Art'Syndicate*
- N° 022 – 2018** : *Location d'un jardin situé impasse Renaudeau*
- N° 023 – 2018** : *Accompagnement à la scolarité – Convention de prestations de service avec l'association Nouvel Air pour l'école Gai Levant*
- N° 024 – 2018** : *"Vie Associative et Citoyenne" – Point Information Jeunesse – Convention de formation entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Croix Rouge Française*
- N° 025 – 2018** : *Location de locaux situés 38 rue Gambetta à Sablé-sur-Sarthe*
- N° 026 – 2018** : *Location de locaux situés rue du château à Sablé-sur-Sarthe*
- N° 027 – 2018** : *Reconstruction du site Madeleine Marie : avenants*
- N° 028 – 2018** : *Quartier Saint Nicolas – Aménagement de voirie : avenant*
- N° 029 – 2018** : *Tonte de pelouses – Attribution du marché*
- N° 030 – 2018** : *Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Raphaël Elizé – Attribution du marché*
- N° 031 – 2018** : *Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP – Attribution du marché*
- N° 032 – 2018** : *Astreinte électrique – Attribution du marché*

N° 033 – 2018 : *Convention d'occupation de l'espace Henri Royer*

N° 034 – 2018 : *Activités « Sports Loisirs » - Convention de prestations de service avec le Comité départemental d'Handball Val de Marne*

N° 035 – 2018 : *Valorisation des prestations – Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018*

N° 036 – 2018 : *Carnaval 2018 – Convention avec l'association Croix Rouge Française*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je voulais revenir sur la 002, on parle des radars. Donc, un radar pédagogique Evolis. On a au dernier conseil municipal ou avant dernier prêté un radar à la commune de Précigné, est-ce que c'est le même type de radar ? Est-ce que celui-ci, ça nous coûte ou pas ? Et si cela nous coûte, combien ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ce radar n'a rien à voir avec ce que l'on évoquait la dernière fois puisque là, on est sur du radar pédagogique. La dernière fois, c'était du cinémomètre et donc on a deux radars pédagogiques qui sont mis en place régulièrement sur les poteaux, les candélabres d'éclairage public qui indiquent la vitesse à laquelle va un véhicule. Donc là, c'est un contrat d'entretien avec cette société."

⇒ Monsieur MAREAU : "Comme on a sur la route de Précigné, à Montreux, à la Rocade."

⇒ Monsieur FOURNIER : "On les change très régulièrement. On a fait équiper plus d'une quinzaine de poteaux qui ont de l'éclairage public sur lesquels on peut les fixer et les alimenter électriquement."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Merci pour cette précision. Après, je voudrais aller à la 024. Juste une précision, la 024 est liée avec la 036, la dernière. Il y en a une où le représentant est Monsieur Claude PERRINELLE et sur la dernière le représentant est Monsieur Florian HARARD. Pourquoi il y a deux représentants à chaque fois pour cette association ? Vous avez compris le sens de ma question ! Pourquoi, nous avons à faire à deux interlocuteurs différents pour la même association ? Alors qu'à chaque fois, il est juste noté "sera représentée" et comme il y a Monsieur PERRINELLE qui est présent, peut-être qu'on pourrait avoir une explication ?"

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Parce qu'il y a une personne qui est élue, qui est en charge de la gestion de l'association et qui délègue un certain nombre de pouvoirs par exemple celui des postes de secours au responsable de l'activité secourisme. Il a la délégation pour signer les conventions des postes de secours. Quand il s'agit d'un poste de secours, on lui laisse la signer ou quand il s'agit par exemple d'une formation, là elle est signée par le responsable élu de l'association et donc le président qui avait été élu dans cette association pour ne pas la citer la Croix Rouge avait donné sa démission au 31 décembre. Depuis, il y a eu de nouvelles élections et donc dans de prochaine convention, vous ne verrez plus le vice-président apparaître mais le nouveau président. Voilà, vous avez toutes les informations."

⇒ Monsieur MAREAU : "Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non !"

Alors, je vous propose de passer à l'examen du projet de budget en allant à la lecture de la proposition du budget primitif avant de passer à la délibération et donc de passer aux documents qui sont affichés.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le premier document vous présente une vue d'ensemble du budget en dépenses totales qui incluent les restes à réaliser à la fin 2017, les résultats antérieurs au 31 décembre également et puis les écritures d'ordre et donc lorsqu'on inclut l'ensemble de ces éléments, vous voyez que le budget 2017 s'élève à un peu plus de **33 030 000 €, 20 642 000 € en fonctionnement et 12 388 000 € en investissement.**

En dépenses réelles, hors résultats antérieurs, hors écritures d'ordre et hors dépenses imprévues, le budget total est de 28 898 000 €, 16 812 000 € en fonctionnement et 12 086 000 € en investissement.

Toujours, en dépenses réelles nouvelles, vous avez le détail de ces 25 961 971 € avec donc le fonctionnement, l'investissement duquel on retranche les restes à réaliser et le refinancement de la dette.

Vous avez ensuite sur ce total de dépenses réelles 2018, une répartition à travers un certain nombre de compétences et de services. Vous voyez que les principales parties concernent l'urbanisme, les services techniques, l'éducation, l'administration en bleu et puisque tout ce qui concerne le domaine financier avec les annuités d'emprunts.

On passe à la section d'investissement, et d'abord aux dépenses réelles de la section d'investissement pour un total de 9 094 971 € qui comprennent les dépenses d'équipement nouvelles proposées au budget 2018 à hauteur d'un peu plus de 9 000 000 € qui comprennent les 6 900 000 € de dépenses nouvelles, le capital de la dette pour 2 050 000 €, des dépenses imprévues 144 000 € et un divers de 971 €.

La répartition sur ces dépenses d'investissement donc un peu plus de 9 000 000 €, l'urbanisme 3 762 300 € et puis vous avez ensuite de rassemblé tout le pôle Enfance, Education, Loisirs et Vie Citoyenne, Culture et Sports et puis les secteurs associatifs pour 722 700 €, les annuités d'emprunts pour 1 818 000 et puis ensuite les services techniques, l'administration et tout ce qui concerne les annuités d'emprunts récupérables pour 505 500 €.

La présentation et le point sur la dette et l'annuité de la dette, donc en capital et en intérêts qui incluent comme chaque année la dette du Partenariat Public-Privé sur l'éclairage. Le total de l'annuité de la dette s'élève à un peu moins de 3 000 000 €, 2 941 000 € exactement qui se décompose en dette à charge et dette récupérable et puis bien sûr en capital et en intérêts. Ces 2 941 000 € de dette totale se répartissent en 2 050 000 € en capital et 891 000 € en intérêts.

Sur l'évolution de l'annuité, vous avez la comparaison de ce qui est proposé au budget 2018 avec le compte administratif 2017 et le compte administratif 2016, avec toujours annuité à charge et l'annuité récupérable et donc un total d'annuité de 2 941 000 € contre 2 993 000 € en 2017 et 2 699 000 € en 2016.

➤ Les Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, on l'a vu tout à l'heure, un peu moins de 7 000 000 €, 6 900 000 € avec des répartitions par grands secteurs. Pour ce qui concerne l'aménagement, l'urbanisme on y reviendra tout à l'heure 3 762 300 €, les services techniques 884 400 €, administration 1 027 100 € et le pôle sport, culture, loisirs et vie citoyenne, éducation 722 700 €.

Vous avez ensuite un détail de l'ensemble des dépenses d'équipement. Je ne vais pas tous les reprendre qui sont regroupés comme chaque année par grandes rubriques. La première concerne les aménagements urbains avec vous le voyez le rappel 2017 et puis le total des dépenses 2018 avec leur financement : du FCTVA, des subventions et des participations, de l'emprunt et de l'autofinancement. Donc, les aménagements urbains, 3 991 000 € au budget 2018, vous voyez des opérations importantes principalement bien sûr pour la deuxième tranche du Faubourg Saint Nicolas, et puis des inscriptions de crédits pour les travaux qui sont engagés sur la place Elizé, sur l'affichage dynamique, des travaux dans les quartiers notamment sur le secteur du Pré à proximité du collège Anjou. Deuxième grande rubrique, le développement local avec des travaux sur les équipements qui sont propriétés de la collectivité notamment le CFSR et l'entreprise POCLAIN. Et sur la quatrième rubrique qui concerne les bâtiments, là aussi, vous avez dans la liste un certain nombre de sites, de lieux ou de bâtiments avec des dépenses totales 2018 de 1 101 000 € et vous y retrouvez des crédits importants notamment concernant la mise aux normes des bâtiments, on y reviendra, mise au norme PMR, le stade Sosthène Bruneau et puis des travaux de grande maintenance mais là aussi on les évoquera tout à l'heure. Et puis enfin, sur la maintenance et le matériel 1 540 000 € avec des travaux de maintenance bien sûr et puis des participations diverses.

➤ **Les Recettes d'Investissement**

Après les dépenses, des recettes d'équipement de 4 959 000 €, qui se répartissent en trois grandes rubriques, des emprunts nouveaux 3 834 000 €, des prêts relais pour le FCTVA pour 936 000 € et des subventions. Sur un total de moins de 5 000 000 € qui n'inclut pas les restes à réaliser au 31 décembre 2017 et sans le refinancement de la dette pour 1 044 000 €.

Les autres principales recettes pour un montant de 518 971 € qui proviennent de la taxe d'aménagement 50 000 €, du FCTVA sur les dépenses 2016 324 000 €, des produits de cessions.

S'agissant plus précisément cette fois de l'autofinancement et de l'autofinancement de l'investissement. L'autofinancement net s'élève à un peu moins de 2 000 000 €, 1 941 000 € qui provient de l'autofinancement brut, plus des provisions auquel on enlève le remboursement net du capital dans le cadre des annuités auquel on ajoute le produit des cessions et du FCTVA qui vous donne la manière dont est obtenu cet autofinancement net d'un peu moins de 2 000 000 €.

Sur l'autofinancement net, sur la somme que l'on évoquait précédemment qui est utilisée en dépenses réelles, en dépenses d'équipement et qui provient également des recettes réelles qui la compensent, des subventions, du FCTVA, des emprunts nouveaux qu'on évoquait tout à l'heure et donc l'autofinancement net dégagé qui est égal au besoin de l'autofinancement.

➤ **Fonctionnement 2018**

- Transfert de compétences à la Communauté de communes au budget primitif 2018

Sur le fonctionnement pour l'année 2018, un transfert de compétences à la Communauté de communes qui est en cours de réalisation, de préparation et de chiffrage qui concerne les inondations et la prévention des inondations.

- Dépenses réelles de Fonctionnement

Au total, en fonctionnement des dépenses réelles de fonctionnement de 16 867 000 € que vous retrouvez là-aussi classées aussi sur un certain nombre de rubriques ou de services avec les principaux qui concernent l'administration, les services techniques et puis l'ensemble du pôle éducation comme précédemment éducation, enfance, culture et loisirs et vie citoyenne.

Sur ces dépenses réelles de fonctionnement, on y reviendra mais c'est important, ce sont des sommes considérables. Vous voyez l'évolution des dépenses de fonctionnement sur le compte administratif 2016, le compte administratif 2017 et ce qui est proposé en 2018 avec une diminution qui était de 2 % entre 2016 et 2017 et donc une réduction de 1,10 % dans le cadre des prévisions pour le budget 2018 qui explique ces évolutions 2016/2017 et prévisions 2018 dans le cadre du budget, d'abord par une volonté de stabiliser les charges de personnels, de maîtriser les dépenses de fonctionnement notamment pour tout ce qui concerne les achats, et puis de maintenir, d'augmenter en tout cas de ne pas toucher à tout ce qui concerne les subventions aux associations. Maîtrise des frais de fonctionnement et évidemment maintien si ce n'est augmentation des subventions, des soutiens aux forces vives de la Ville de Sablé.

Présentation par chapitre

On va passer ensuite à la présentation du projet de budget par chapitre. Dans le cadre des dépenses que j'évoquais, les dépenses de fonctionnement, les charges de personnels 8 195 000 € où il est proposé dans le cadre du budget 2018 de les maintenir au même niveau qu'au budget 2017 et donc vous avez mais on l'a vu tout à l'heure les grands pôles de dépenses des frais de personnel, administration, services techniques et puis tout ce qui va concerner l'éducation, enfance, loisirs, vie citoyenne et puis la vie associative.

Deuxième pôle dans le cadre des frais généraux après les frais de personnel, les frais généraux 3 828 000 €. Il est rappelé que là-aussi en diminution par rapport au budget 2017, nous avons provisionné 4 047 000 € et là-aussi une répartition qui retrouve la classification que l'on a vu tout à l'heure à travers les différents pôles administration, services techniques, éducation, enfance, sport, culture.

Vous avez ensuite une répartition de ces frais généraux par différents services.

Les subventions aux associations, les rappels des principales subventions, on en reverra d'autres tout à l'heure, 2 151 915 € :

. Culture (dont Entracte)	1 048 000 €
. Action sociale (dont CCAS) ...	473 500 €
. Sports	308 300 €
. Education	217 400 €
. Economie	62 115 €
. Communication	34 500 €
. Espaces verts	1 400 €
. Loisirs et Vie Citoyenne	5 000 €
. Jumelage	1 500 €

Les participations du budget municipal vers un certain nombre d'autres structures dont la Ville de Sablé est membre ou est participante. Ça concerne les rivières, l'Erve et le Treulon et la Vaige, des participations de la Ville à hauteur de 89 000 € et puis la participation de la Ville de Sablé au Syndicat Mixte de Restauration 658 000 € qui comprend notamment bien sûr l'achat de repas. Donc, pour l'achat de repas plus de 600 000 € pour ce qui concerne le secteur de l'éducation, les cantines scolaires.

Alors la présentation du projet de budget 2018 par secteur d'activité : les équipements et les aménagements urbains et c'est Alain qui poursuit.

Présentation par Monsieur Alain LAVOUÉ

➤ Les Opérations d'Equipement

Budget Annexe

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Concernant la ZAC de la Pellandière, le budget 2018 prévoit un montant de 348 000 €. Ce montant en fait est articulé sur le fait que le total du marché représentait 595 865 € moins ce qui a été payé sur les années 2013, 2014 et 2015. Donc, il y a un solde du marché de 231 000 € plus 104 000 € d'autres travaux hors marché ce qui nous amène à un montant total de 348 000 €.

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est Laurent qui poursuit."

Présentation par Monsieur Laurent FOURNIER

⇒ Monsieur FOURNIER : "La vue d'ensemble des travaux 5 980 000 € avec en détail des opérations 5 304 000 €, maintenance 502 600 € et petits travaux neufs 173 400 €.

Sur les aménagements urbains, le premier :

Faubourg Saint-Nicolas

La poursuite de la rénovation du quartier Saint Nicolas, la première tranche est quasiment terminée, il reste quelques pavés à poser. La seconde tranche va débuter en juin 2018 et est inscrite avec les restes à réaliser, les dépenses reprises, les dépenses nouvelles pour cette année 948 453 € et la deuxième tranche commencera comme pour la première par la réalisation des réseaux d'eaux humides.

Place Raphaël Elizé

Les études vont se poursuivre et le début des travaux sur la place Raphaël Elizé. On l'a déjà évoqué, il sera inscrit 1 900 000 €, en fin de compte l'ensemble de l'enveloppe sur le budget 2018

Quartiers et embellissement des espaces publics

Dans le cadre du budget de quartiers et embellissement des espaces publics, un budget total de 267 205 € sera inscrit avec quelques exemples qui vous sont indiqués là, les toilettes publiques, place de la République, le cheminement piétonnier et le réaménagement en fin de compte route de Laval (entre le lieu-dit Cache-Bouton et le giratoire d'entrée de Ville) mais aussi l'aménagement d'une partie de la rue François Mauriac dans le cadre de la rénovation du collège Anjou.

Plan vélo

Le plan vélo, il y a 50 000 € d'inscrits sur le budget 2018. Là, il vous est indiqué le plan d'aménagement de la rue François Mauriac dans le cadre du collège Anjou. Effectivement, il y aura une partie qui permettra au vélo de circuler mais cela représentera une petite somme mais avec le petit groupe de travail constitué autour du vélo, on verra à quoi seront utilisés ces 50 000 €.

Bornes de recharge électrique

Les bornes de recharge électrique pour un budget total de 150 388 € donc avec 4 lieux où il y aura plusieurs points d'approvisionnement, une borne avec plusieurs points d'approvisionnement donc je vous les rappelle : le Pôle d'Echange Multimodal, la Place du Champ de Foire, le Parking Michel Vielle et la Place de la République avec début des travaux en mai 2018.

Les jeux dans les quartiers

Une somme de 100 000 € est inscrite au budget avec en principale dépense, le renouvellement des jeux du parc du château qui ont maintenant une quinzaine d'années et puis il y aura d'autres compléments ailleurs dans d'autres quartiers."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est Alain qui poursuit pour le commerce."

Présentation par Monsieur Alain LAVOUÉ

Affichage dynamique

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Concernant cette diapositive, il s'agit de mettre en place un affichage dynamique pour une dépense reprise de 155 000 €. Alors, ce n'est pas uniquement ce poteau, cette information qui coûte 155 000 € mais on veut en faire plusieurs et il reste à déterminer les endroits intéressants pour ces affichages dynamiques.

Amélioration du commerce

Concernant le commerce, là c'est une dépense reprise de 15 000 €. On se la garde sous le coude pour des actions éventuelles à venir.

Site de la Tussonnière

Concernant le site de la Tussonnière, c'est une dépense reprise de 555 000 €, le dossier est en cours pour notamment sur la loi sur l'eau."

Présentation par Monsieur Laurent FOURNIER

Patrimoine Bâti

Site Madeleine Marie / Georges Mention

⇒ Monsieur FOURNIER : "Dans le cadre du patrimoine bâti, les actions 2018 seront les suivantes, quelques actions car il y en aura beaucoup : le site Madeleine Marie/ Georges Mention avec la fin des travaux et donc un budget total sur 2018 de 739 749 € avec l'inauguration qui est prévu le 2 juin prochain.

Sosthène Bruneau

Monsieur le Maire l'évoquait tout à l'heure, la rénovation des vestiaires du stade Sosthène Bruneau. Vous voyez une esquisse de la façade en haut à gauche avec l'utilisation des garages pour en faire en fin de compte deux vestiaires et la partie sous tribune qui permettra de réaliser des sanitaires au niveau du stade Sosthène Bruneau.

Bâtiments communaux

Dans le cadre de la grande maintenance, d'une partie de la grande maintenance concernant certains types de bâtiments 208 586 € en particulier pour des rénovations de menuiserie au niveau de la société POCLAIN dont le bâtiment appartient à la Ville mais aussi des modifications en particulier la réalisation d'une salle de réunion au niveau du CFSR – Les Rives de Sablé. Voilà pour cette partie-là.

Participation – Construction Garage mutualisé

Au niveau aussi de la participation de la Ville à hauteur de 250 000 € pour un budget de 500 000 € pour la construction d'un garage mutualisé entre la Communauté de communes et la Ville de Sablé. Le garage en régie qui sera dans la maîtrise d'ouvrage sera assuré par la Communauté de communes et sera construit à proximité des ateliers du Boulay sur un terrain communautaire.

Grande maintenance

Toujours dans la grande maintenance, donc un budget total de 282 367 € avec donc dans le cadre de la grande maintenance, vous avez quelques exemples, c'est la capitainerie dont les menuiseries sont quasiment terminées. Vous verrez que ça un peu changé l'aspect de la capitainerie et on a plutôt progressé, y compris pour le confort des usagers mais aussi la fin de la rénovation des menuiseries de l'école Saint Exupéry, le changement des fenêtres, la pose de volet roulant sur certaines parties, toujours dans l'amélioration du confort. Sur l'ancienne école de Gastines, le changement des menuiseries extérieures qui seront conjointes avec la mise en accessibilité du bâtiment mais on va aussi intervenir sur le guichet unique, sur la grande baie qui est en façade ainsi que sur les deux pignons de la Halle de l'Hippodrome où on a des fuites et on va rénover ces deux pignons pour complètement terminer cette halle.

Sécurité

Mise aux normes de bâtiments pour les PMR

Ensuite, sur ce que j'évoquais tout à l'heure, la mise aux normes des bâtiments pour les PMR. Un budget total 2018 de 531 355 € et non pas 2017. Ce budget mise aux normes des bâtiments PMR, il y a quelques exemples de bâtiments sur lesquels on va intervenir: Hôtel de Ville, Maison de l'Enfance etc... avec des actions qui peuvent être de quelques centaines d'euros à quelques milliers d'euros. Ça va de la mise en place d'une rampe, de peinture de contraste au niveau des escaliers, de réalisation de quelque chose de plus important par exemple une réalisation d'une loge PMR au niveau du centre culturel. Voilà, c'est tout une série de petits travaux plus ou moins importants dans l'ensemble des bâtiments permettant de les rendre accessible aux PMR.

Vidéoprotection / Travaux de sécurité

Maintenant, dans le domaine de la sécurité, une enveloppe de 93 188 € est inscrite pour à la fois la mise en place de quelques nouvelles caméras en particulier place de la République, le changement de certaines caméras qui arrivent un petit peu en bout de course avec des caméras un peu plus performantes mais aussi des travaux autour de la vigilance Vigipirate par rapport à des mises en place définitive. On va remplacer certains plots et des barrières qui existent par du mobilier fixe. Je pense par exemple devant l'espace Henri Royer, devant la salle Théophile Plé. On va remplacer par du mobilier un peu plus adapté.

Les dépenses d'équipement – Maintenance et petits travaux neufs

Maintenance et petits travaux

Une somme globale de 676 000 € est inscrite. Ce sont des travaux neufs qui vont de 1 000 € jusqu'à 20 000 €, 25 000 € et qui se répartissent dans les différents bâtiments qui composent notre collectivité. Et là, on vous a donné un petit peu à la fois bâtiments mais aussi sur les infrastructures, des petits aménagements. Vous avez le détail par secteurs par rapport aux bâtiments auxquels ils sont rattachés.

Voilà pour moi."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. C'est Claude qui poursuit."

Présentation par Monsieur Claude PERRINELLE

Politiques de soutien aux associations et de citoyenneté

Grandes manifestations 2018

⇒ Monsieur PERRINELLE : "En ce qui concerne les politiques de soutien aux associations et les politiques de citoyenneté, les grandes manifestations qui se dérouleront en 2018. Bien entendu, la fête de la musique, le 21 juin que vous avez en petite illustration, le carnaval qui a eu lieu le 23 mars, la journée citoyenne avec les enfants des écoles primaires le 24 avril, la fête de l'Europe le 19 mai et la journée des citoyens pour les enfants pour le 24 avril et la fête de l'Europe avec une orientation sur l'Europe pour 2018, l'espace Henri Royer qui ouvrira dès le 2 juin mais la fête d'ouverture sera elle le 9 juin, la fête de la musique donc elle est déjà évoquée, les cinémas dans les quartiers seront renouvelés pour cet été, le feu d'artifice et le bal du 14 juillet qui seront renouvelés avec des aménagements pour bien prendre en compte les consignes de la sécurité incendie, du SDIS, du ministère de la culture, le forum des associations qui aura lieu le 8 septembre, la fête interculturelle je vous rappelle qu'elle a lieu tous les deux ans comme elle a eu lieu en 2017, elle sera de nouveau festive dans son interculturelité en 2019 et le marché de Noël qui sera renouvelé pour fin de l'année 2018 piloté par la ville puisque c'est un projet, une action qui est conduite par la Ville depuis 2017 qui avait été repris à la demande de Sablé Action par la Collectivité.

Politiques Vie Associative et Citoyenne

Guiche Unique / VAC

En ce qui concerne quelques chiffres des fréquentations, on ne parlera pas des fréquentations 2018, bien entendu, on regarde un petit peu ce que cela peut donner : les inscriptions au Guichet unique pour 10 504, les paiements par prélèvements 4 604. Donc, les familles utilisent les nouveaux moyens de paiement, les paiements en ligne pour 3 221. Les familles utilisent aussi les sites internet, la connexion à l'espace famille pour connaître les activités, pour avoir les factures 45 000 connexions.

Points Informations

En ce qui concerne le point d'accès aux droits 900 accueils sur les différents points d'accès aux droits et puis le point d'Information Jeunesse également. Au total c'est 900 personnes qui ont été accueillies.

Vie Associative

Si on regarde, cela se décline de manière générale, la Vie Associative et Citoyenne, le soutien aux associations avec 231 associations qui sont répertoriées. Certaines bénéficient de subventions parce qu'elles en demandent, d'autres vivent sans et continuent de fonctionner mais quoiqu'il arrive la collectivité assure notamment le soutien à ces associations pour l'organisation de manifestations que ce soit par des locaux ou du matériel ou plus.

Citoyenneté

L'attribution des règles, ce sera revu avec Alain tout à l'heure, des règles d'attribution des subventions sportives et notamment sur l'attribution des subventions spécifiques et puis en dehors des manifestations que l'on a déjà évoquées tout à l'heure, on pourrait réciter le CMJ, le Conseil Municipal Junior bien entendu et puis on a évoqué la journée citoyen et également l'accompagnement des Conseils Citoyens des quartiers de la Rocade et Montreux dans le cadre de la Politique de la Ville.

Voilà, Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. On passe aux politiques sportives, culturelles, affaires scolaires, famille et loisirs. C'est Alain qui commence.

Politiques sportives, culturelles, affaires scolaires, famille et loisirs

Présentation par Monsieur Alain TESSIER

Grandes manifestations sportives

⇒ Monsieur TESSIER : "Pour les grandes manifestations sportives, la politique sportive, le Cyclo-cross qui a eu lieu le 7 janvier de cette année, le circuit cycliste de la Sarthe Pays de la Loire qui vient de finir vendredi parce que c'était la finale du circuit à Sablé qui s'est très bien déroulée puisqu'il y a eu beaucoup de monde à cette finale, le régional de pétanque à la pentecôte qui remplace le grand national, le tournoi de foot féminin qui va se dérouler au stade Rémi Lambert le 23 et 24 juin et le trophée Sarthe Basket qui va se dérouler en septembre. Une photo qui illustre le circuit cycliste de la Sarthe qui a commencé le 3 et qui a fini le 6 à Sablé.

Politiques Sportives

Installations sportives

Pour ce qui est de la politique sportive, au niveau des installations sportives, des travaux de mise aux normes à Sosthène BRUNEAU comme vous l'ont dit Monsieur le Maire et Laurent.

Associations

Au niveau des associations, poursuite du soutien aux associations sportives (financière et matériel) avec les services techniques bien entendu, poursuite de l'aide apportée via les Centres CFTS, on signale que 762 enfants en ont bénéficiés.

Pôle Enseignement

Pour le pôle Enseignement, on va poursuivre les activités d'enseignement sportif : 84 bénéficiaires et la poursuite du soutien aux associations sportives scolaires.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. En l'absence d'Annie, je vais poursuivre sur les manifestations culturelles.

Présentation par Monsieur Marc JOULAUD

Grandes manifestations culturelles

Un certain nombre d'évènements que vous connaissez qui se sont déjà déroulés ou qui vont venir :

- La Folle journée qui a eu lieu au mois de janvier,
- Le Festival Enfants des Toiles au mois de février,

Et pour les évènements à venir :

- Rock Ici Mômes et les nuits d'été le 19 et 20 juillet,
- Le Festival Baroque à la fin du mois d'août (du 21 au 25 août) avec une dimension particulière cette année puisque ce sera le 40^{ème} anniversaire du festival.

Politiques culturelles

Quelques rappels sur la politique culturelle :

Patrimoine

Le patrimoine où 2018 sera d'ailleurs l'année européenne du patrimoine. Sur Sablé, quelques rappels, cela a eu lieu récemment la donation à la médiathèque d'un fonds par "Les Amis de Pouchèle". Les acquisitions qui se poursuivront dans le cadre du fonds Reverdy où la commune a acheté un certain nombre de pièces et d'œuvres et puis les journées du patrimoine qui auront lieu et auxquelles nous associerons les 15 et 16 septembre prochain.

Associations

Et puis bien sûr, la poursuite du soutien aux associations culturelles de Sablé.

Affaires Scolaires et Famille

Affaires scolaires

Sur les affaires scolaires, des travaux sont prévus en 2018 dans les écoles, Laurent les a déjà évoqués notamment à l'école Saint Exupéry et puis pour ce qui concerne des choses plus visibles à l'école Gilles Ménage.

La Famille et parentalité

Et dans le domaine non pas des travaux mais des actions, seront reconduites les actions qui sont menées dans le cadre du "Temps des Parents" dans les écoles maternelles et élémentaires avec sur 2017 un peu plus de 353 fréquentations des parents de jeunes enfants.

Politique de Loisirs

Accueils de loisirs

Sur les accueils de loisirs, donc quelques rappels de chiffres, sur les mercredis loisirs avec un peu plus de 7 000 heures de présence d'enfants et puis les tickets sports loisirs avec plus de 1 500 présences.

Espace Henri Royer

Enfin sur l'espace Henri Royer qui va bien sûr ré-ouvrir cette année, qui sera ouvert du 9 juin au 2 septembre avec toujours des animations qui seront mises en place et proposées par le service animation de la Ville et puis le maintien du service de restauration dans le cadre d'une gestion déléguée.

Action sociale

- Les grands axes

Sur ce qui concerne le domaine social, Maryline ne peut pas être présente ce soir pour les raisons que vous connaissez. Un rappel d'un certain nombre d'axes et d'actions dans le domaine du social et du développement social qui vont bien sûr se poursuivre.

Développement social local

Gestion de la résidence social local

La résidence Mermoz qui propose la location de studio meublé sur le quartier de la Rocade.

Mutualisation du CCAS au profit du CIAS

Le travail qui est mené conjointement entre le CCAS et le CIAS notamment pour l'instruction des aides facultatives.

Soutien technique et/ou financier aux associations

Et puis, le soutien qui est apporté par la Ville au plan matériel, au plan logistique et au plan de subventions à un certain nombre d'associations que vous connaissez notamment Alpha, Partage et d'autres.

Gestion des services aux seniors

Tout ce qui concerne les personnes âgées, les services aux seniors qui va rassembler à la fois les aides à domicile, le dispositif de téléalarmes et la gestion des résidences.

Animations collectives

Tout ce qui concerne les animations des résidences et les liens avec les personnes âgées notamment dans le cadre d'animation ou de rencontres régulières.

Gestion du service de restauration

La gestion du service de restauration dans les foyers et les résidences pour les personnes qui souhaitent bénéficier de repas.

Spectacles des Séniors saboliens

Et puis, un certain nombre d'actions et d'animations collectives qui passent par des associations ou des animations qui ont lieu notamment dans les foyers et qui se concluent en fin d'année par le spectacle des séniors.

Accompagnement individuel des personnes

Et puis bien sûr dans le cadre du CCAS, l'accompagnement des personnes qui sont en situation de besoin ou qui nécessitent d'être accompagnées.

- Les projets

Développement social communal

Sur les actions nouvelles, toujours dans le domaine social, un certain nombre d'animations qui seront menées avec un certain nombre de partenaires associatifs ou institutionnels pour organiser des actions auprès des bénéficiaires, notamment des personnes âgées. Ce sera le cas avec bien sûr l'organisation de la manifestation annuelle de Noël, des sorties qui seront organisées avec les loisirs familiaux et les personnes qui sont en soutien avec le CCAS et puis le projet mais on aura l'occasion d'y revenir d'ouvrir un espace de vie sociale assez large, global sur le quartier de Montreux avec des partenaires à la fois associatifs et institutionnels.

- Les Moyens

Au plan des moyens et des finances. Donc, sur l'action sociale municipale, on le reverra, une subventions du budget de la Ville au budget du CCAS à hauteur de 450 000 € et puis le budget général du CCAS 2018, pour rappel un petit peu plus de 3 600 000 € qui comprend le budget principal du CCAS qui est géré par le Conseil d'administration du CCAS et puis des budgets annexes du CCAS pour un peu plus de 1 562 000 €, principalement sur deux postes qui concernent les résidences pour les personnes âgées et puis les services d'aide à domicile gérés par le CCAS.

On va revenir sur les recettes de fonctionnement et je laisse la parole à Anne-Marie."

➤ **Les Recettes de Fonctionnement**

Présentation par Mme Anne-Marie FOUILLEUX

⇒ Madame FOUILLEUX : "Tout d'abord, les **recettes réelles d'exploitation** pour 19 021 955 €

. Produits des services et remboursement de frais	2 415 000 €
. Les impôts et taxes	4 673 269 €
. L'Attribution de compensation de la Communauté de communes	9 388 686 €
. Dotations et compensations.....	1 821 000 €
. Autres produits dont les loyers économiques	646 000 €
. Atténuations de charges	78 000 €

Soit un total de	19 021 955 €
Ensuite, vous avez les autres recettes réelles :	
. Des indemnités d'assurances à recevoir pour le site Madeleine Marie et Henri Royer	115 000 €
. Autres produits exceptionnels	265 €
. Produits financiers	45 €

Soit un total de	115 310 €

Ressources fiscales

Le produit des 3 taxes (ce sont des prévisions)

- Taxe d'habitation	1 063 566 €
- Taxe sur le foncier bâti	2 672 370 €
- Taxe sur le foncier non bâti	81 536 €
- Autres	528 €

Total	3 818 000 €

Une variation par rapport à l'année 2017 de 100 652 € puisque le produit réel était supérieur au prévision.

Le produit Financier au BP

- Produit des 3 taxes	3 818 000 €	comme on vient de le voir
- Attribution de compensation de la Communauté de Communes	9 388 686 €	

Total	13 206 686 €	

Et donc une variation par rapport au BP 2017 de 131 472 € sans évolution des taux d'imposition.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Vous avez la présentation de la baisse depuis 2015, tout du moins global de la DGF de fonctionnement et compte tenu de l'écrêtement également en 2018, on se retrouve avec une dotation diminuée de 1 469 807 €.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources (F.P.I.C.)

Pour 2018, la contribution – 454 172 € et l'attribution 96 955 € ce qui fait une charge nette de 357 217 € soit + 5 % par rapport au compte administratif 2017.

Les ratios de la loi ATR

Et pour terminer les différents ratios de la loi ATR par habitant. Vous avez par rapport à la population.

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) = 1 294 € par habitant
 Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) = 1 468 €
 Les produits des impositions directes = 293 €

La Dotation Globale de Fonctionnement = 59 €
Les dépenses d'équipement brut = 358 €
L'Encours de la Dette (avec PPP) = 1 607 €

Vous avez les évolutions à côté en pourcentage par rapport à 2017. On voit bien que la DGF a fortement baissé puisqu'elle est à - 24,4 %.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Voilà pour la présentation du projet de budget 2018 qui s'inscrit dans la suite logique et sans modification du Débat d'Orientations Budgétaires que l'on a pu avoir, il y a quelques semaines maintenant. Je vous laisse la parole si quelqu'un souhaite intervenir.

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je peux intervenir dès maintenant."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, si vous voulez. Oui, le débat est ouvert."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. J'avais des questions. Du budget global, est-ce qu'il est compté la globalité des dépenses et recettes de la salle Madeleine Marie car nous avons appris par la presse que les assurances nous avaient remboursé d'après vos paroles Monsieur le Maire 1 440 000 €. Nous en étions restés à la somme de 1 300 000 € lors du conseil municipal du 21 mars 2016 où je m'étonnais déjà dans mon intervention d'avoir découvert cela dans la presse. Nous aurions préféré l'apprendre cette bonne nouvelle en conseil municipal. Si on rajoute à cela que la subvention pour un bâtiment à énergie positive de 132 000 € donc cela fait 1 572 000 € sur une somme annoncée à l'époque de 1 950 625,92 €. Est-ce que ces sommes sont toujours exactes ou elles sont exactes ? Et je rappelle que vous aviez annoncé l'ouverture de cette salle fin 2016, puis fin 2018. Nous pouvons le lire dans les différents procès-verbaux des conseils municipaux. On se réjouit donc enfin de l'ouverture de cette salle, vous venez de nous l'annoncer le 2 juin. Et déjà, si vous pouviez répondre à ce premier questionnement, s'il vous plait ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la salle Madeleine Marie, il y a des chiffres qui sont évoqués dans le budget qui sont sur la clôture effectivement de l'opération puisque la salle va ouvrir et sera officiellement ouverte le 2 juin prochain. Il restait effectivement comme je l'avais dit un certain nombre d'ajustements, le cas échéant, éventuels de la part des assureurs sur les potentiels derniers versements de subventions qui sont prévus aujourd'hui à hauteur de 100 000 € dans le budget. Ce sont les derniers chiffres qui clôtureront le dossier de la salle Madeleine Marie. On espère avoir plus mais il y en a encore un certain nombre de points qui restent en discussions avec les assureurs en fonction des dernières factures qui leur seront communiquées et où une discussion s'engagera pour savoir s'ils acceptent ou non de les prendre en considération."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, dans l'attente de ces 100 000 €, on en est à combien exactement aujourd'hui à l'heure qu'il est ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ce qui est paru dans la presse, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc 1 440 000 €."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà. J'avais été obligé de corriger un certain nombre de choses que vous aviez pu écrire ou sur lesquelles vous vous étiez exprimés."

⇒ Monsieur MAREAU : "qui n'ont pas été écrites, qui ont été exprimées. Il faut dire que sur ce dossier, c'est un petit flou depuis le départ et on est content d'en arriver à la fin. Donc, on est bien sur 1 950 625,92 € pour la dépense totale."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Vous reprenez les chiffres que j'ai indiqués à la presse qui sont les chiffres définitifs."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce serait bien de les indiquer au conseil municipal, je pense avant la fin."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pardon, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est mieux de les indiquer devant le conseil municipal."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vous indique là, référez-vous à ce que j'ai dit."

⇒ Monsieur MAREAU : "Référez..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il fallait quand même corriger puisque vos approximations étaient lourdes. Je ne sais pas s'il s'agissait d'approximation par manque de connaissances ou d'informations du dossier ou volontaire, pour mettre en cause à la fois le financement de cette salle et sa réalisation. Vous avez indiqué que cette salle était une occasion ratée. Donc, j'ai voulu corriger à la fois sur le fonds et sur la forme vos propos, vos écrits. Les chiffres que j'ai donnés sont les chiffres définitifs. Vous verrez que pour cette salle, la contribution finale de la Ville s'avère minime puisqu'effectivement avec un montant de recettes corrigées et réduites à 1 428 000 €, ce que j'évoquais et puis après le jugement sur la salle, vous la découvrirez et puis chacun jugera de l'utilité et de la manière dont cette salle répond ou non aux intérêts et aux besoins des associations."

⇒ Monsieur MAREAU : "Totalemment d'accord avec vous. Je poursuis sur le Faubourg Saint Nicolas. Sur le Faubourg Saint Nicolas, dans ce budget combien vont à ce projet c'est-à-dire vous avez dit Monsieur le Maire que nous mettions 1 000 000 € par an sur ce projet. Il avait été dit encore en 2015 que ce faubourg allait avoir une estimation de 10 000 000 €. Est-ce que c'est toujours le cas ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Laurent !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Monsieur MAREAU, par rapport à l'estimation globale, effectivement sur les 4 hectares du Faubourg Saint Nicolas, donc je vous rappelle qui va de la Place de la République jusqu'au rond-point de la RD 302, plus toutes les rues annexes. D'accord. On va jusqu'en haut."

⇒ Monsieur MAREAU : "Non. Non. Non. On parlait du Faubourg c'est-à-dire..."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je vous parle de la même chose sauf que je vous reprecise l'ampleur du chantier. Ça va du rond-point de la place de la République jusqu'au rond-point qu'on appelle TESSIER mais qu'on pourrait l'appeler autre-chose d'ailleurs. Ce n'est pas encore déposé Freddy. Mais voilà. C'est sur l'ensemble les 10 000 000 euros. Ce sont l'ensemble de cette surface soit 4 hectares."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je m'attendais à ce que vous me répondiez ça".

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je vous réponds ce qui a toujours été dit depuis le début Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Depuis le début, ce qui a été dit en commission, un document que vous nous avez montré avec le Faubourg et ces 10 000 000 €, je vous avais posé la question : est-ce que c'est que pour le Faubourg ? Après, il y aura une deuxième partie qui est la rue Saint Nicolas, à partir de la rue de l'Abreuvoir jusqu'au fameux rond-point. Et donc là, vous me dites autres choses !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Non, ça toujours été 10 000 000 € pour l'ensemble du projet et heureusement si vous voulez, ça fait déjà beaucoup d'argent 10 000 000 €."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Déjà, les travaux publics, ça coûte cher. On a dépensé jusqu'à présent à la charge de la ville un peu près 1 500 000 € sur la première tranche. Nous allons attaquer la deuxième tranche qui permettra de terminer la partie Faubourg, si on peut appeler. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est comme ça que vous l'appellez."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Mais c'est comme ça que tous les anciens saboliens l'ont appelé depuis tout temps."

⇒ Monsieur MAREAU : "Moi aussi."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, sauf la place du marché aux porcs qui ne sera pas faite pour le moment mais sur la deuxième tranche, ce sera la fin de la rue Sarthe, la rue Jean Bouin et la rue de l'Abreuvoir. D'accord. Et on sera pas du tout au 10 000 000 €. Et ensuite, d'autres tranches s'engageront par la suite."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je suis heureux. Je veux juste préciser les choses. Et donc là, vous nous dites que sur ce mandat, la place du Marché aux porcs ne sera pas faite."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Sur ce mandat. Oui, tout à fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je vous rappelle Monsieur MAREAU et on l'a déjà expliqué que pour faire des travaux, il faut des bases travaux et la place du marché aux porcs est la seule place assez importante dans le quartier qui peut accueillir l'installation des travaux. C'est pour ça que la place du marché aux porcs sera traitée un peu plus tard."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous nous l'aviez déjà dit. Je vous remercie. Après, on a lu dans la presse encore, un rachat de 220 000 € qui était l'ancien LEADER PRICE dans le quartier de Montreux. Est-ce que cette somme sera payée par la Ville ou par la Communauté de communes ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est un achat qui sera payé par la Communauté de communes."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. A la Communauté de communes, on a appris aussi d'après vos paroles que le Pôle culturel allait coûter 10 000 000 €, 6 000 000 € avant. Je suis même élu de la Communauté de communes et le pôle culturel devait coûter 6 000 000 €, on est passé à 10 000 000 € apparemment ce qui n'avait pas été pris en compte, c'était la voirie. Est-ce que les 4 000 000 € qui restent, c'est la voirie que Sablé va payer ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, ça c'est inexact."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne dis pas que c'est ça. C'est une question. Ce n'est pas une affirmation ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je dis que ces chiffres ne sont pas les bons et que vous aurez toutes ces explications au moment du débat du projet de budget de la Communauté de communes fin de semaine."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'espère car c'était annoncé dans la presse alors que dans la Communauté de communes cela n'avait pas été annoncé. J'en étais désolé."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ce chiffre-là a été donné à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté de communes."

⇒ Monsieur MAREAU : "Non. Non. Non. On n'a jamais vu. Je vais relire les procès-verbaux et on verra ensemble mais ce chiffre n'a jamais été annoncé. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU."

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?"

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Oui, un certain nombre d'autres questions sur tous les projets. D'abord, en ce qui concerne la Tussonnière, il y a un budget qui est relativement important pour cette année. C'est un legs d'une personne qui est décédée et il y avait des conditions probablement. Je voudrais savoir ce qui est prévu cette année parce que apparemment, on reporte un peu d'année en année. Donc, il y a des études sans doute. Est-ce qu'il y aura des réalisations ?"

Une deuxième question, c'est en ce qui concerne le Syndicat Mixte de Restauration puisqu'on a vu un article dans la presse qui n'était pas très clair. D'après ce que j'ai compris mais peut-être que je me trompe, le Syndicat Mixte de Restauration doit disparaître puisque d'après la loi NOTre, il doit regrouper toutes les communes de la Communauté de communes. Hors apparemment, ce n'est pas le cas et donc si le Syndicat Mixte de Restauration disparaît, ce n'est pas seulement parce qu'il y a une commune qui est partie, apparemment la commune de Parcé mais ce ne serait pas ça. Et donc vous disiez aussi qu'il y avait un autre projet pour cette année ou l'année prochaine, je ne sais plus exactement pour permettre de faire la même chose mais dans un cadre différent. Voilà, je m'arrête là, j'aurai peut-être d'autres questions à poser après."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIERE. Je laisserai Anne-Marie évoquer la question du Syndicat de Restauration. Sur la Tussonnière, on a des crédits qui avaient déjà été prévus les années passées. Effectivement, il y a eu le legs de Monsieur Arsène LEBRUN et des crédits qui sont prévus dans le cadre d'une opération que vous connaissez. Si les choses sont ce qu'elles sont aujourd'hui c'est parce que vous savez parfaitement qu'en même temps, il y a la réflexion qui est engagée au cours depuis quelques semaines maintenant dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal qui va pour la Ville de Sablé et pour l'ensemble des communes et donc sur ce secteur de Sablé déterminer d'ici la fin 2019 mais de manière significative au cours de l'année 2018, la manière dont à l'échelle de la Communauté de communes vont être organisés les espaces en termes de construction, de développement de l'habitat, quel type d'habitat, les zones d'activités, d'équipements sportifs, de zones vertes, de zones réservées, de zones agricoles. Tout ce travail est en cours et vous savez en même temps que à la fois les nouvelles règles juridiques, réglementaires, environnementales limitent les possibilités, ou en tout cas les volontés ou les souhaits des collectivités locales parfois de s'étendre sur des terres, des zones vertes ou des terres agricoles. Les services de l'Etat seront particulièrement vigilants dans le cadre de l'examen au fur et à mesure de son avancée, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Et donc, il me semble utile, j'allais dire aujourd'hui et compte tenu de ce

travail global qui est engagé à l'échelle de la Communauté de communes et donc de Sablé, de faire en sorte que ce travail avance, avant d'aller aujourd'hui plus en avant, tout de suite, sur ce sujet de la Tussonnière. L'avancée du PLUIH sera un élément bien sûr important à prendre en compte dans le cadre des projets futurs. Et sur le point du Syndicat Mixte, je laisse Anne-Marie répondre.

⇒ Madame FOUILLEUX : "Le Syndicat Mixte de Restauration existe depuis 2007 et a été renouvelé à plusieurs périodes et là le dernier renouvellement fixe l'échéance au 31 décembre 2018. Dans le cadre de la loi NOTRe, c'est vrai que pour que ce soit une compétence communautaire, toutes les communes du territoire doivent rejoindre ce syndicat. Ce qui n'est pas le cas, c'est vrai. La Communauté de communes a financé une étude pour pouvoir déterminer quelle serait la structure juridique, financière et pratique pour mettre en place un système de restauration qui soit toujours mis à disposition des communes adhérentes mais ce n'est pas en lien avec le départ de Parcé, c'est l'échéance du syndicat."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "En gros, ce que vous me dites, j'avais bien compris ce qui avait été écrit dans la presse. D'accord. Très bien."

Je voudrais revenir aussi sur les recettes. On a vu que les contributions de l'Etat baissait. Vous avez indiqué que ça faisait moins de 1,5 millions depuis 2015. Ça effectivement, c'est condamnable parce que cela fait des ressources en moins. Moi, je m'étais aussi intéressé à l'évolution du produit des trois taxes maintenant des impôts ménages puisqu'en ce qui concerne le commerce, l'industrie etc... ce n'est plus de notre responsabilité. Et donc, vous m'avez envoyé les documents où on a ce qui a été réalisé depuis le CA 2013. Le CA 2013, c'est en fait par rapport aux dépenses de 2012 jusqu'au CA 2017, donc on a des montées, des descentes mais ça tourne entre 3,5 millions et 3,7 millions et là cette année, ça serait 3,9 millions, ce serait quand même un saut significatif. Donc, première question, je voudrais essayer de comprendre comment vous expliquez que les recettes de ces trois taxes augmentent significativement en 2018. C'est une bonne chose mais il faut expliquer parce que la loi de finances n'a prévu qu'un relèvement des bases que de 1,1 %, donc c'est peut-être parce que la population s'enrichit ou la population augmente et puis quand même ce que l'on constate c'est qu'il y a une évolution un peu différente entre la taxe d'habitation qui a tendance à stagner voire à baisser et la taxe foncière qui n'augmenterait pas cette année d'ailleurs. Je voudrais savoir un peu, une explication là-dessus.

Et puis, il y a un autre point que l'on verra peut-être indirectement tout à l'heure, je voudrais en parler tout de suite, c'est en ce qui concerne l'évolution des effectifs de la Ville. Donc, vous m'avez aussi envoyé un tableau où on voit qu'effectivement c'est en poste, ce n'est pas en équivalent temps plein. Cela peut fausser les perspectives. On voit qu'il y a quand même eu, si on prend les postes créés à l'effectif à la fin de l'année, entre 2012, fin d'année 2012 et la fin d'année 2017, on a quand même 45 postes en moins. Alors, si on tient compte des postes qui ont été transférés, il y en a 22. Cela fait quand même une baisse significative d'environ 10 % de l'effectif qu'il y avait en 2012. Donc, effectivement, cela peut en partie expliquer que le poste, je dirai personnel reste étale, pas totalement stable mais est-ce qu'il y a d'autres prévisions de suppression de poste cette année ? Il y a une délibération qui laisse entendre, je voudrais avoir une précision là-dessus.

Et enfin, j'avais deux autres questions, je vais en profiter tout de suite pour en parler. Quelque chose qui n'est pas vraiment au budget mais qui est d'actualité. On a inauguré cet été, la virgule et puis d'une façon plus générale la nouvelle ligne à grande vitesse. Sur la ligne à grande vitesse, il y a des problèmes d'horaires mais ça fonctionne. La virgule, ça a fonctionné, je l'ai emprunté tout de suite. Heureusement ! Ensuite, ça s'est arrêté. Ça a redémarré et là c'est arrêté et on nous dit au plus tôt pour le mois de septembre voire au-delà. Alors, même si la Ville n'est pas engagée là-dedans, c'est quand même un élément de notre attractivité qui est amenuisé. Vous êtes intervenus. Vous avez

presque tapé du poing sur la table ce qui était une très bonne chose. Je voudrais savoir où on en est sur ce point ?

Enfin, une dernière chose et je m'arrêterai là, c'est en ce qui concerne la place Raphaël Elizé. Vous avez mis un budget de 1,9 millions. Déjà, c'est en attribution déléguée. On a choisi maîtrise d'ouvrage ça dépasse si je ne me trompe pas 130 000 € - 140 000 € à peu près. Donc, est-ce que vous pensez vraiment que les travaux seront finis à la fin de l'année ou est-ce que c'est une somme qui est là, qui est budgétée mais dont vous savez d'avance qu'en fait elle ne sera consommée qu'en 2019 voire en 2020 ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIERE. Sur l'évolution des recettes, vous avez raison de remarquer que l'évolution est favorable. Quand vous regardez les évolutions depuis 2013 à 2017 sur les produits des 3 taxes foncier, foncier non bâti, taxe d'habitation. L'évolution, cette année est favorable. Vous avez raison de souligner qu'elle n'est pas liée à une augmentation des taux puisque les taux votés par le Conseil Municipal sont stables. Je rappelle d'ailleurs que les taux de la Ville sont stables depuis maintenant 7 ou 8 ans, ce qui est en soit, pas négligeable mais qu'il y a effectivement l'évolution des bases et Anne-Marie a d'autres éléments pour expliquer l'évolution que vous évoquez, qui est positive et Anne-Marie le dira qui témoigne du dynamisme économique parce que les choses sont liées quand même.

Sur les charges de personnels, Anne-Marie en dira peut-être un mot. Il y a effectivement les transferts de compétence mais il y a c'est vrai et on l'a toujours dit, on le redit à l'occasion du vote du budget, la volonté de maintenir nos dépenses de fonctionnement et cela passe, on l'a vu dans le budget par la maîtrise des frais généraux et par la maîtrise des dépenses de personnel. Il n'y a pas de remplacement systématique ou automatique après des départs en retraite. Je laisserai Anne-Marie revenir sur ce point.

Sur la virgule, moi, je suis comme vous. J'ai eu la chance de faire un voyage, une fois et puis c'est fini. Vous dites que tout cela, moi j'entends bien toutes les remarques de la SNCF, ceci dit quand on annonce quelque chose comme étant extrêmement innovant et qu'ensuite depuis plusieurs mois, c'est fermé. On vous annonce des essais avec un premier bilan fin avril et puis ensuite l'échéance de septembre parce que les meilleurs ingénieurs ne trouvent pas la solution si ce n'est celle qui serait de faire circuler des TGV pour faire des dessertes régionales mais ce qui donnerait un coût que la SNCF n'est pas prête à assumer. Bref, c'est une situation qui n'est pas normale eu égard aux investissements qui ont été faits par les collectivités, par le fait que les travaux et les matériels ont été reçus, testés. Voilà, c'est une situation qui.... J'ai eu l'occasion d'écrire à la Présidente de la Région pour qu'elle signifie que le bassin sabolien en tout cas à un manque avec l'utilisation de cet.... Parce que les gens n'ont pas pris leur habitude, les étudiants, les salariés dans les deux sens et qu'on souhaite vivement que tout ça puisse être remis en circulation le plus vite possible et je vais d'ailleurs rencontrer dans les jours ou les semaines qui viennent les responsables de la SNCF et d'Eiffage qui se déplaceront à Sablé. Je vous tiendrai au courant des informations qu'ils pourront nous donner.

Peut-être un point sur les horaires puisqu'on parle ferroviaire, les horaires ont évolué. On peut comprendre les évolutions en raison de la mise en service de la LGV. Il y a eu simplement, il y a quelques semaines, un comité de desserte sur les TGV qui s'est réuni à la Préfecture de la Sarthe avec le Préfet, avec le Maire de Laval, de Vitré et de Sablé, les villes desservies où on a des assurances sur le moyen et le long terme des dessertes TGV de Sablé avec des horaires évidemment qui ont bougé, qui sont parfois plus je vous l'accorde un peu plus tôt notamment en ce qui concerne le matin.

Sur la place Elizé, peut-être que Laurent pourra en dire un mot. J'entendais Monsieur FRETILLIERE dire que les travaux finiront à la fin de l'année. On est bien d'accord que ce n'est pas l'année 2018. Mais en tout ce qui est sûr, Laurent y reviendra, c'est que l'intégralité des crédits sont prévus à l'occasion du budget 2018 avec une consommation 2018-2019 et sans doute une fin d'utilisation sur 2020 mais c'est la totalité de l'opération qui est prévue.

Maintenant, je vais laisser peut-être Anne-Marie puis Laurent revenir sur les deux points, les recettes et les travaux."

⇒ Madame FOUILLEUX : "L'évolution des recettes de la taxe foncière, c'est dû à la bonne santé des entreprises puisqu'en fait c'est la taxe foncière des entreprises et puis aussi l'évolution au niveau des constructions pour les habitants saboliens mais surtout notamment la contribution financière pour les entreprises sur la base foncière. On voit quand même des constructions dans l'environnement de Sablé.

Pour la deuxième question concernant le personnel, vous m'aviez demandé de vous transmettre les effectifs sur les cinq dernières années. La baisse des effectifs titulaires, stagiaires en fait est dû au transfert de compétences, transfert des personnels vers la Communauté de communes mais également aux efforts demandés aux services dans le cadre de la réorganisation et puis aussi de limiter les évolutions des charges de personnels. C'est vrai que dedans n'est pas forcément intégré toutes les personnes vacataires ou le recours à des organismes de recrutement de personnel."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Je voudrais poser une question. On ne remplace pas tous les départs en retraite donc il y avait des ouvriers qualifiés par exemple qui sont partis en retraite et qui n'ont pas été remplacés et quand il y a des travaux de peinture, d'électricité etc... on ne les fait plus en régie ou on les fait moins. Je n'ai pas le détail précis et on fait appel à des entreprises extérieures. Est-ce que financièrement, c'est intéressant de faire moins de choses en régie et plus avec un appel à l'extérieur en appel d'offres ? Je n'en suis pas persuadé mais j'attends votre réponse."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Sur certains types de chantier, on avait effectivement des ... On n'a pas non plus pas remplacé un certain nombre.... Je vais parler du secteur purement bâtiment, Monsieur FRETILLIERE. Je ne répondrai pas sur un autre type de qualification mais sur certains travaux par exemple je vais prendre l'exemple de la menuiserie qui est peut-être le plus représentatif. On a maintenant des normes qui nous sont imposées de tests sur les menuiseries que ne peuvent pas réaliser les employés municipaux. Il y a des tests sous vides par rapport au vitrage etc... et on est obligé de commander ces menuiseries à des entreprises. Jusqu'à présent, pendant très longtemps, on a fabriqué notre propre menuiserie sur les ouvertures, ce qui n'est plus possible actuellement. Donc, voilà un exemple sur lequel on a moins besoin de menuisiers qualifiés qu'il y a quelques années par rapport à ça. Mais après, l'équilibre il est entre les deux. On a toujours besoin et on a toujours une régie municipale importante puisqu'on a plein de travaux et on a aussi un autre élément en dehors du coût que je vais rajouter, c'est la réactivité. Nos agents sont plus facilement mobilisables y compris en cas d'urgence pour les dépêcher sur un lieu où il faudrait intervenir rapidement. C'est un équilibre à trouver entre les deux.

Sur la place Raphaël Elizé, je vous rejoins Monsieur FRETILLIERE. J'aimerais bien que les travaux soient terminés pour fin 2018 mais si vous avez la recette, je suis preneur. Vous savez très bien que les travaux, c'est long. On a plutôt de bonnes nouvelles suite aux premières études sur les réseaux puisque nous aurons moins de réseaux à refaire que prévu. Donc, ça c'est plutôt une bonne nouvelle suite aux diagnostics sur les eaux usées et sur les eaux pluviales. On aura des réparations ponctuelles mais on ne va pas être obligé de refaire l'ensemble du réseau même s'il date. On ne va pas être obligé de le refaire entièrement. Et puis, sur l'eau potable, je l'avais déjà évoqué, on refait une partie de l'eau potable en particulier quelques canalisations assez importantes qui seront refaites au cours de l'été.

Et ensuite si les études aboutissent, l'objectif c'est d'aboutir sur la fin des études à l'été, on pourra reparler des débuts des travaux et donc de la fin. Mais la majeure partie des travaux auront lieu sur l'année 2019 mais comme le disait Monsieur le Maire le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des crédits de cette opération sur le budget 2018."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a d'autres points, des questions sur lesquels vous souhaitez intervenir ?

Non ! S'il n'y en a pas. On peut revenir s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention à la délibération sur le budget principal. Je ne vais pas vous la relire. Un budget de 33 030 000 €. C'est la délibération que vous avez. Peut-être simplement dire qu'il y a plusieurs points, effectivement qui marquent ce budget. D'abord au niveau budgétaire, avec on l'a dit mais on y reviendra une volonté, c'est vrai de maîtriser, de porter toujours une attention à nos dépenses de fonctionnement quelles que soient, frais généraux, frais de personnel et autres parce que la capacité d'investissement, elle tient d'abord à la maîtrise qui est la nôtre en termes de dépenses de fonctionnement. Deux, on y reviendra, le choix d'une fiscalité qui soit stable par rapport aux taux d'imposition, un endettement qui est stable, vous avez vu l'évolution des annuités, elle est légèrement inférieure, au même niveau que ce qu'elle était pour l'année 2017. Maîtrise des frais de fonctionnement, maîtrise de la dette, maîtrise de la fiscalité et en même temps, c'est un budget avec des investissements forts puisqu'on a 9 000 000 € pour simplifier d'investissement dont 7 000 000 € de crédits nouveaux sur le budget 2018 avec des investissements forts qui seront engagés en matière d'urbanisme, en matière de cadre de vie, en matière d'aménagement urbain, la place de la mairie, le quartier Saint Nicolas, d'autres opérations significatives. Et puis en même temps, parce qu'on ne veut pas y toucher, parce qu'on considère que c'est primordial, le soutien toujours fort aux acteurs de la vie sabolienne. Je pense notamment aux associations quelles qu'elles soient dans le domaine social, culturel ou sportif et puis parce qu'il faut toujours le signaler la complémentarité et le lien avec la Communauté de communes qui va engager des opérations importantes sur Sablé en 2018 et en 2019 et au-delà. Bien sûr sur la question du pôle culturel, sur le secteur de la gare, sur le quartier de Montreux avec pour répondre à la question de Monsieur MAREAU, l'achat de l'ancien supermarché mais on aura l'occasion d'y revenir. On y reviendra d'ailleurs parce que dans les semaines qui viennent on reviendra sur ce que j'avais évoqué parce que j'y tiens cette volonté qui est la nôtre d'apporter en complément du projet sur le secteur de Montreux des réponses et ce qui a été évoqué le projet d'établissement de vie sociale, de créer un lieu global mais on en reparlera sur le secteur de Montreux pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif principal 2018 de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Celui-ci s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme totale de 33 030 000 €. Dans ce montant, des opérations d'ordre pour 3 642 000 € (dont 3 510 000 € en dépenses de fonctionnement) comprennent 1 962 000 € de virement de section à section (du fonctionnement vers l'investissement).

♦ L'équilibre général du Budget se présente comme suit :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses	Recettes	Résultats
Mouvements réels	16 867 000,00 €	19 137 264,79 €	2 270 264,79 €
Ecritures d'ordre	1 472 000,00 € ③	158 000,00 € ③	- 1 314 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement à la section d'investissement)	2 303 000,00 € ④	-	- 2 303 000,00 €
	-----	-----	-----
Total	20 642 000,00 €	19 295 264,79 €	- 1 346 735,21 €
Reprise anticipée résultats antérieurs	-	1 346 735,21 €	1 346 735,21 €
	-----	-----	-----
Résultat de Fonctionnement	20 642 000,00 €	20 642 000,00 €	0,00 €
➤ <u>Section d'Investissement</u>			
Mouvements réels	9 094 971,17 €	5 333 971,17 €	} 3 617 000,00 €
Produits des cessions		144 000,00 €	
Refinancement de dette	1 044 000,00 € ②	1 044 000,00 € ②	-
Ecritures d'ordre	158 000,00 € ③	1 472 000,00 € ③	1 314 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement de la section de fonctionnement)		2 303 000,00 € ④	2 303 000,00 €
	-----	-----	-----
Total	10 296 971,17 €	10 296 971,17 €	0,00 €
Restes à réaliser 2017	2 091 028,83 € ①	491 628,60 € ①	- 1 599 400,23 €
Reprise anticipée résultats antérieurs ①	compte 001 compte 1068	192 230,67 € 1 407 169,56 €	1 599 400,23 €
	-----	-----	-----
Résultat d'investissement	12 388 000,00 €	12 388 000,00 €	0,00 €
TOTAL	<u>33 030 000,00 €</u>	<u>33 030 000,00 €</u>	<u>0,00 €</u>

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit, pour les crédits nouveaux de 2018 :

➤ **Section de Fonctionnement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	16 867 000,00 €	19 137 264,79 €	2 270 264,79 €
Reprise anticipée résultats antérieurs	-----	1 346 735,21 €	1 346 735,21 €
Résultat de Fonctionnement	- 16 867 000,00 €	20 484 000,00 €	+ 3 617 000,00 €

➤ **Section d'Investissement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	- 9 094 971,17 €	5 333 971,17 €	- 3 761 000,00 €
Produits des cessions	-----	144 000,00 €	144 000,00 €
Résultat d'investissement	- 9 094 971,17 €	5 477 971,17 €	- 3 617 000,00 €

♦ Constitution et utilisation de l'Autofinancement brut :

L'autofinancement brut est égal à : ⑤

- Autofinancement brut dégagé par le fonctionnement :	2 303 000,00 €
- Amortissements et provisions nets :	1 314 000,00 €

	3 617 000,00 €

et il sert à :

- Rembourser le capital des emprunts :	- 2 050 000,00 €
- prévoir les dépenses imprévues :	- 144 000,00 €

en tenant compte des autres recettes d'investissement suivantes :

- Taxe d'Aménagement :	50 000,00 €
- FCTVA 2018 (sur les dépenses 2016) :	324 000,00 €
- Produit des cessions de biens :	144 000,00 €

sous-total	-----	- 1 676 000,00 €
- besoin d'autofinancement des dépenses d'équipement : ⑥ (participations, logiciels, matériels et travaux)	-	- 1 941 000,00 €
	-----	- 3 617 000,00 €

L'autofinancement net de la section d'investissement s'élève donc à 1 941 000,00 €

Les dépenses d'investissement à autofinancer s'élèvent à :

- Dépenses réelles d'investissement (matériels, travaux et fonds de concours,...) - 6 900 000,00 €

Total des dépenses (A) - 6 900 000,00 €

après prise en compte des recettes suivantes :

- Prêt relais (FCTVA) : 936 000,00 €

- Subventions et participations nettes (pour mémoire : 20 000 € d'amendes de police sont compris dans le ⑥ ci-dessous) : 189 000,00 € ⑥

- Emprunts nouveaux : 3 834 000,00 €

Total des recettes (B) 4 959 000,00 €

Besoin d'autofinancement (A-B) = - 1 941 000,00 € ⑦

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2018 qui lui est présenté.

⇒ Monsieur JOULAUD : " Voilà sur ce budget, sur la délibération qui vous est présenté, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Vous aviez un pouvoir Monsieur MAREAU et Monsieur FRETILLIERE, donc 4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vous propose de passer ensuite avant de passer aux autres budgets aux taux d'imposition, on les a déjà évoqués pour 2018.

4) TAUX D'IMPOSITION 2018

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il vous est proposé de reconduire les mêmes taux que ceux de 2017 et comme je vous le disais mais je me trompe peut-être, c'est depuis 7 ou 8 ans que les taux n'ont pas évolué sur la ville. La seule chose qui évolue sont bien sûr, les bases proposées par l'Etat et votées au parlement."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition comme suit pour 2018 :

	<u>Taux 2017</u>	<u>Taux 2018</u>
- Taxe d'habitation	9,66 %	9,66 %
- Foncier bâti	13,99 %	13,99 %
- Foncier non bâti	28,39 %	28,39 %

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir les taux d'imposition ci-dessus, au titre de l'année 2018.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "On a plusieurs délibérations par grandes rubriques ou grands secteurs sur les subventions."

MODALITÉS DE VOTE POUR LES DÉLIBÉRATIONS N° 5 à 9

LISTE DES ÉLUS NE POUVANT PAS PARTICIPER AU VOTE DE CERTAINES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	ÉLUS
➤ Association Culturelle des Communes du Canton de Sablé (A.C.C.C.S.)	Annie BONNAUD – Nicolas LEUDIÈRE
➤ Orchestre d'Harmonie de Sablé	Nicolas LEUDIÈRE
➤ Centre de Culture Scientifique Technique et industrielle (Maine Sciences)	Annie BONNAUD
➤ L'ENTRACTE	Annie BONNAUD - Andrée CASTEL – Nicolas LEUDIÈRE
➤ Association Aérostatique	Bernard TARIN
➤ Pétanque Sabolienne	Yves RENOULT
➤ Sablé Basket	Philippe MERCIER
➤ Viet Vo Dao Sablé	Catherine CAILLEAU
➤ Zumba'Titude	Flavie GUIMBERT
➤ ACAT (Action des chrétiens pour abolition de la torture)	Bernard JOURNET
➤ Croix Rouge Française – Comité de Sablé	Claude PERRINELLE
➤ Association Le Jardinier Sarthois	Bernard TARIN
➤ Club de Développement économique	Marie-Paule FRÉMONT
➤ Sablé Action	Paulette TONNELIER – Marie-Laure DA SILVA FERREIRA

➤ C.F.S.R.	Anne-Marie FOUILLEUX - Alain TESSIER – Annie BONNAUD - Michèle MARREAU – Philippe MERCIER
➤ ASSADE	Gérard FRETILLIERE

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 5 qui sont des subventions à un certain nombre d'associations ou organismes dans le cadre d'opération de communication. Vous avez un certain nombre de collègues dont on considérera qu'ils ne participent pas aux votes dès lors où ils sont membres des structures qui sont concernées par les octrois de subventions."

5) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - COMMUNICATION

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2018 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
Sous-rubrique 023.1 – <u>COMMUNICATION</u>		
* Société des Courses (Grand Prix de la Ville de Sablé).....	6 862,50 €	6 862,50 €
* Trophée de la Sarthe - Pays de la Loire de Basket Ball à Sablé (subvention spécifique)	2 700,00 €	2 700,00 €
* Promotion touristique/Golf (selon convention triennale).....	2 250,00 €	2 125,00 €
* Confrérie du petit sablé de Sablé (fonctionnement annuel)	450,00 €	450,00 €
* Sablé FC – Tournoi féminin international	10 000,00 €	10 000,00 €
* Circuit cycliste de la Sarthe (déjà versée délibération du 04/12/17)		10 000,00 €
* réserve	287,50 €	862,50 €
	-----	-----
Sous-total (Chapitre 65)	22 550,00 €	33 000,00 €
* Circuit cycliste de la Sarthe (crédit inscrit au compte 6231 en 2017)	10 000,00 €	
Subvention spécifique		
* Confrérie du petit sablé de Sablé (Journée du P'tit Sablé)		5 000,00 €
(Provision pour la journée du 06 octobre 2018)		
	-----	-----
Sous-total retraité	32 550,00 €	38 000,00 €
 Sous-rubrique 024.6 – <u>MANIFESTATIONS DIVERSES</u>		
* Folle journée (subventions aux orchestres intervenants)	1 500,00 €	(non versée)
(Gestion directe par l'organisateur depuis 2017)		
	-----	-----
Sous-total	1 500,00 €	-
 Sous-rubrique 04.1 – <u>RELATIONS INTERNATIONALES</u>		
* Jumelage Bückeburg 13,50 €/hôte (13,50 € en 2016)	1 500,00 €	1 500,00 €
	-----	-----
Sous-total	1 500,00 €	1 500,00 €
	-----	-----
Total COMMUNICATION	35 550,00 €	39 500,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que sur ces points, vous avez des remarques ou des observations à faire sur cette délibération n° 5 ?

Non.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie avec toutes les réserves des collègues dont on notera qu'ils n'ont pas participé aux votes pour ce qui les concerne."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 6 concerne des subventions à un certain nombre d'associations notamment dans le domaine de la Vie Associative et puis de l'enseignement, les écoles."

6) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – DESC / DVACMT

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2018 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
<u>FONCTION 0</u>		
<u>Sous-rubrique 020.964 – LOISIRS - VIE CITOYENNE</u>		
* Médailleurs militaires (Amicale du Pays Sabolien).....	207,00 €	207,00 €
* Association Cantonale des Anciens Combattants d'A.F.N. (F.N.A.C.A.)	225,00 €	225,00 €
* U.N.C.....	945,00 €	945,00 €
* Souvenir Français.....	450,00 €	450,00 €
* Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	150,00 €	150,00 €
* Réserve.....	23,00 €	23,00 €
	-----	-----
Sous-total	2 000,00 €	2 000,00 €
 <u>Subventions spécifiques</u>		
* Souvenir Français (commémoration du centenaire 1914-1918).....		1 000,00 €
* CICS (tournoi de football du 28 avril 2018)		500,00 €
* Réserve.....	1 000,00 €	
	-----	-----
Sous-total	1 000,00 €	1 500,00 €
<u>TOTAL/Loisirs Vie Citoyenne</u>	<u>3 000,00 €</u>	<u>3 500,00 €</u>

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

Sous-rubrique 21.x – ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ

* Écoles maternelles du secteur privé (crédits budgétaires)	82 000,00 €	95 000,00 €
* Écoles élémentaires du secteur privé (crédits budgétaires).....	100 000,00 €	106 000,00 €
* Classes de découvertes (crédits budgétaires 2018)	6 600,00 €	7 000,00 €

➤ Quand classe externée (sans hébergement) diviser par 2 l'aide au transport et le coût du séjour

1 - Taux journalier par enfant pour l'année scolaire :

	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>
- neige/fluviale	9,03 €	9,03 €
- mer/verte	7,13 €	7,13 €

2 - Aide au transport :

	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>
- en % de la facture totale	40 %	40 %
dans la limite d'un plafond de	760,00 €	760,00 €

* Réserve.....		2 400,00 €
Sous-total	188 600,00 €	210 400,00 €

Sous-rubrique 24.1 - FORMATION – ÉDUCATION

* CFA coiffure de la Sarthe.....	111,00 €	74,00 €
* CCI Formation Californie Le Mans.....	-	407,00 €
* Maison Familiale Rurale de l'Hippodrome (53400)	74,00 €	-
* Maison Familiale Rurale CFA Coulans sur Gée (72550)	-	111,00 €
* Maison Familiale Rurale "Les Sources" – La Meignanne (49220).....	-	74,00 €
* Lycée professionnel privé Les Horizons – St Saturnin (72650)	148,00 €	185,00 €
* Prévention routière	450,00 €	450,00 €
* Fondation Joël Le Theule	4 500,00 €	4 500,00 €
* Association de Gestion des écoles des Sciences de la Vie	-	-
* MFR Coulans sur Gée	-	-
* MFR Les côtes du Val de Loire de Chalonnes	74,00 €	-
* MFR-IFACOM – La Ferrière	-	-
* Chambre des métiers de l'Indre et Loire	-	-
* Rotary Club	290,00 €	-
* Réserve	1 353,00 €	1 199,00 €
Sous-total	7 000,00 €	7 000,00 €

Remarques : ➤ subvention calculée sur la base de 37,00 €/élève sabolien (minimum de 74,00 €)

- . pour un effectif de 1 élève, le forfait est calculé sur la base de 2 x 37,00 €
 - . pour un effectif de 2 à 10 élèves, le forfait est calculé sur la base du nombre x 37,00 €
 - . pour un effectif de 11 à 30 élèves, le forfait est calculé sur la base de 11 x 37,00 €
 - . pour un effectif de 31 à 50 élèves, le forfait est calculé sur la base de 31 x 37,00 €
 - . pour un effectif de 51 élèves et plus, le forfait est calculé sur la base de 51 x 37,00 €
- formation accueil d'étrangers : forfait de 145,00 €/jeune pour 2018

TOTAL/Enseignement 195 600,00 € 217 400,00 €

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
Sous-rubrique 422.27 et 422. 9- <u>ORGANISMES DE JEUNESSE</u>		
* Scouts et Guides de France Charles de Foucault	360,00 €	360,00 €
<u>Subventions spécifiques</u>		
* Maison d'Enfants "Les Pléiades"	450,00 €	450,00 €
(subvention = 50 % du coût des activités justifié en fin d'année)		
* Réserve	1 190,00 €	690,00 €
	-----	-----
<u>TOTAL/Jeunesse</u>	<u>2 000,00 €</u>	<u>1 500,00 €</u>

FONCTION 3 – CULTURE

Sous-rubrique 33.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

* A l'homme volant	1 620,00 €	1 620,00 €
* Association Culturelle des Communes du Canton	5 784,50 €	5 748,16 €
* Amis de Bückeberg	270,00 €	270,00 €
* Arts Plastiques Saboliens	180,00 €	180,00 €
* Atelier du Temps Libre	1 800,00 €	1 800,00 €
* Atelier Malicot	900,00 €	900,00 €
* Batterie fanfare des Sapeurs-Pompiers	1 170,00 €	1 170,00 €
* La Cantonade	720,00 €	720,00 €
* Club Philatélique et cartophile de Sablé	342,00 €	342,00 €
* Comité de jumelage Sablé-Bückeberg	180,00 €	180,00 €
* Comité des Loisirs de Gastines.....	1 600,00 €	1 600,00 €
* La Band'Amis de Sablé	450,00 €	450,00 €
* La Jeunesse retrouvée (Club de cartes de Gastines)	162,00 €	162,00 €
* La Houlala Compagnie	5 130,00 €	5 130,00 €
* Sablé sur Livres	1 000,00 €	-
* Orchestre d'Harmonie de Sablé (O.H.S.)	1 620,00 €	1 620,00 €
* Sablé Danse Mania	2 250,00 €	2 250,00 €
* Troupe "Le Marquis capricieux"	1 800,00 €	1 800,00 €
	-----	-----
Sous-total	26 978,50 €	25 942,16 €
<u>Subventions spécifiques</u>		
* Arts Plastiques Saboliens (Prix de la ville).....	950,00 €	950,00 €
* Atelier Malicot (exposition itinérante « les photographiques »)	900,00 €	-
* Graines d'Images	335,00 €	335,00 €
* La Houlala Compagnie (aide à l'emploi CAE sur justificatifs)	5 000,00 €	5 000,00 €
* La Houlala Compagnie (création spectacle « Le cabaret de Montreux)	-	2 000,00 €
* Sablé sur Livres (salon du livre des 6 et 7 avril 2018).....	-	1 000,00 €
* Les Passantes (10 ans de l'association)	500,00 €	-
* Compagnie Éventail (réalisation Flash mob itinérant).....	-	3 000,00 €
* Sablé Danse Mania (location salle Coppélia spectacle juillet 2016).	1 000,00 €	-
	-----	-----
Sous-total	8 685,00 €	12 285,00 €
* Réserve	5 736,50 €	1 522,84 €
	-----	-----
Sous-total	5 736,50 €	1 522,84 €

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
Sous-rubrique 33.7 - <u>SUBVENTIONS CULTURELLES</u>		
* Maine Sciences (C.C.S.T.I.)	7 600,00 €	7 600,00 €
* Solde N-1 (positif) des prestations en nature.....	-	-
* Réserve	-	-
	-----	-----
Sous-total	7 600,00 €	7 600,00 €

Sous-rubrique 33.8 - <u>SUBVENTIONS CULTURELLES</u>		
* Compagnie de danse baroque "L'Eventail" - Convention 2015-2018 (- x € solde n-1 négatif des prestations en nature).....	10 000,00 €	10 000,00 €
* Réserve	2 000,00 €	-
	-----	-----
Sous-total	12 000,00 €	10 000,00 €

Sous-rubrique 33.9 - <u>SUBVENTIONS CULTURELLES</u>		
* L'ENTRACTE (Aide à la diffusion et à la création artistique).....	450 000,00 €	480 000,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique Folles Journées)	11 000,00 €	10 650,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique 40 ans du Festival baroque)..... -	15 000,00 €	

Sous-rubrique 33.9 - SUBVENTION COMPENSATRICE À L'ENTRACTE

(subvention compensatrice à l'association L'Entracte pour couvrir la refacturation par la Ville à l'association L'Entracte des traitements des agents rémunérés par la Ville)

* L'ENTRACTE	485 000,00 €	485 000,00 €
	-----	-----
Sous-total	946 000,00 €	990 650,00 €

Total CULTURE 1 007 000,00 € 1 048 000,00 €

FONCTION 4

Sous-rubrique 40.1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

* Association Aérostatique	304,00 €	294,00 €
(Subvention 2018 totale : 885 €, soit 294 € + 591 € en spécifique page 5)		
* Boules de fort Étoile Sabolienne	354,00 €	-
* Boules de fort Les Constructeurs	308,00 €	352,00 €
* Boules de fort L'Union	234,00 €	260,00 €
* Bowldart's – Bowling et fléchettes	296,00 €	299,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.....	1 534,00 €	1 633,00 €
* Cercle Escrime.....	1 707,00 €	1 744,00 €
* Cible Sabolienne - Tir	-	500,00 €
* Club Alpin Français	1 682,00 €	1 794,00 €
* Club cyclotourisme Sabolien	405,00 €	450,00 €
* Club Bowl'Maine Sablé / Solesmes	308,00 €	302,00 €

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
* Club de modélisme	278,00 €	300,00 €
* Club Subaquatique Sabolien	395,00 €	327,00 €
* Sablé Gymnastique	4 995,00 €	5 497,00 €
* Goélands	2 352,00 €	2 801,00 €
* A.S. Golf (golf de Sablé-Solesmes)	1 000,00 €	1 000,00 €
* Hand Ball Club Sablé	2 890,00 €	2 665,00 €
* Judo Club Sablé	2 690,00 €	2 613,00 €
*Envol G.R.....	2 509,00 €	2 508,00 €
* Karaté	150,00 €	600,00 €
* Les Archers Sablé	1 000,00 €	1 000,00 €
* Etoile sabolienne Danse	332,00 €	316,00 €
* Pétanque Sabolienne	1 500,00 €	1 473,00 €
* Promenade et Nature	368,00 €	379,00 €
* Retraite Sportive Sarthe & Vègre	400,00 €	400,00 €
* Roller Skating ASS	1 400,00 €	2 004,00 €
* Rugby Club	1 131,00 €	1 140,00 €
* Sablé Sport Santé (SASSA)	1 000,00 €	1 100,00 €
* Sablé "Jog" 72	600,00 €	600,00 €
* Sablé Basket	13 836,00 €	12 144,00 €
* Sablé Football Club	16 200,00 €	14 390,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (1 ^{er} semestre 2017 acquis) ...	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (2 ^{ème} semestre 2017 si maintien)	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Nautique Aviron	1 040,00 €	1 114,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme	41 131,00 €	41 316,00 €
* Sablé Smash'n'Bad	1 000,00 €	1 500,00 €
* Sablé Triathlon	1 559,00 €	1 720,00 €
* Sablé Volley Ball	-	1 093,00 €
* Tennis Club Sablé	3 400,00 €	3 400,00 €
* Tennis de Table de Sablé	1 500,00 €	1 500,00 €
* Twirling Club Sabolien	1 559,00 €	1 460,00 €
* Viet Vo Dao Sablé	1 100,00 €	1 100,00 €
* Zumba'titude	680,00 €	737,00 €
Sous-total	159 819,00 €	160 825,00 €
* Réserve 40.1 – Subventions aux associations sportives.....	5 181,00 €	4 175,00 €
Total 40.1	165 000,00 €	165 000,00 €

Sous-rubrique 40.3 - SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

* Association aérostatique (aide au local sur justificatifs)	581,00 €	591,00 €
* Boule de Fort L'Etoile Sabolienne (Challenge du Maire).....	-	500,00 €
* Canoë kayak club (participation à 7 championnats nationaux)	-	1 470,32 €
* Cercle Escrime (aide à l'emploi)	1 218,00 €	1 498,00 €
* Cercle Escrime (participation championnat national en octobre 2017)	429,04 €	125,20 €
* Envol (aide à l'emploi)	733,00 €	-
* Goélands (aide à l'emploi)	1 474,00 €	1 067,00 €
* Goélands (Aide exceptionnelle perte Aquagym).....	1 500,00 €	1 300,00 €
* Judo Club (aide à l'emploi).....	1 476,00 €	2 156,00 €

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
* Pétanque Sabolienne (Championnat de Ligue du 10 au 13 mai 2018).....	900,00 €	900,00 €
* Sablé Basket (aide à l'emploi).....	2 889,00 €	2 890,00 €
* Sablé – Football Club (aide à l'emploi).....	20 000,00 €	20 000,00 €
* Sablé Gymnastique (aide à l'emploi).....	1 131,00 €	985,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (organisation du cyclo-cross 7 janvier 2018)	4 000,00 €	4 000,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (aide au local sur justificatifs).....	8 500,00 €	8 500,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (aide à l'emploi).....	3 462,00 €	3 311,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (Grand Prix de la Ville le 25 mars 2018).....	500,00 €	500,00 €
* Sablé Sport Santé (Aide à l'emploi).....	-	2 825,00 €
* Sablé Triathlon (organisation "Journée du triathlon" juin 2018).....	650,00 €	650,00 €
* Sablé Triathlon (organisation « journée Animathlon » mars 2018...)	150,00 €	150,00 €
* Association Sportive Lycée Raphaël Elizé (championnat UNSS).....	-	1 000,00 €
* Zumba'titude (aide à l'emploi).....	1 815,00 €	1 838,00 €
	-----	-----
Sous-total	51 408,04 €	56 256,52 €
* Réserve 40.3 – Subventions spécifiques.....	18 591,96 €	13 743,48 €
	-----	-----
Total 40.3 – Subventions spécifiques	70 000,00 €	70 000,00 €

Remarques : ➤ Pour la participation à un championnat de niveau minimum national (ou interrégional pour le sport adapté ou handisport), la subvention spécifique est calculée selon les critères suivants :

- . déplacement en voiture : 0,20 €/km
- . déplacement en minibus : 0,24 €/km
- . aide par athlète : 6,00 €
- . hébergement par chambre de 3 personnes/ nuitée : 20,00 €
- . Plafond maximum : 2 000 €

👉 **Subventions attribuées en contrepartie des charges des associations et des recettes de la commune (ou de diminutions de charges de personnels de la commune)**

Sous-rubrique 40.4x - SUBVENTIONS COMPENSATRICES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (CFTS)

➤ Associations (Rémunérations de 2018) : Sous-rubrique 40.41
(Subventions couvrant les charges de personnel 2018 d'Associations qui emploient des éducateurs en 2018)

* Pétanque Sabolienne	1 200,00 €	1 400,00 €
* Tennis Club Sablé	6 500,00 €	5 900,00 €
* Tennis de Table de Sablé	3 500,00 €	4 000,00 €
* Sablé Smash'n'Bad	2 800,00 €	2 100,00 €
* Les Archers Sablé	1 700,00 €	1 900,00 €
* Club Alpin Français	3 500,00 €	4 100,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme	1 600,00 €	-
* Sablé Basket	2 700,00 €	3 300,00 €
* Judo Club Sablé	5 000,00 €	7 800,00 €
* Sablé Football Club	8 500,00 €	8 800,00 €
* Cercle d'Escrime.....	-	1 600,00 €
* Réserve.....	-	-
	-----	-----
Sous-total	37 700,00 €	40 900,00 €

➤ Associations (Rémunérations de 2018) : Sous-rubriques 40.42 et 40.44

(Subventions couvrant les remboursements 2018 par les Associations à la Ville pour les éducateurs (titulaires) rémunérés par la Ville et refacturés auxdites associations)

* Club Alpin Français - Varappe	850,00 €	1 800,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.....	4 100,00 €	4 400,00 €
* Cercle Escrime.....	2 400,00 €	1 200,00 €
* Envol G.R.....	3 900,00 €	-
* Sablé gymnastique.....	11 600,00 €	10 800,00 €
* Les Goélands.....	1 900,00 €	1 900,00 €
* Viet Vo Dao Sablé	1 400,00 €	1 400,00 €
* Sablé Football Club	6 400,00 €	6 900,00 €
* Hand Ball Club Sablé	2 300,00 €	2 200,00 €
* Sablé Volley-ball.....	1 200,00 €	1 800,00 €
* Réserve.....	50,00 €	-
	-----	-----
Sous-total	36 100,00 €	32 400,00 €
Total CFTS	73 100,00 €	73 300,00 €
	-----	-----
Total SPORTS	308 100,00 €	308 300,00 €
	-----	-----
Total DESC / DVACMT	1 515 700,00 €	1 578 700,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous souhaitez intervenir ou avoir des remarques ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je constate qu'on donne une subvention au CICS, tournoi de football du 28 avril 2018. Il semblait la dernière fois que vous nous aviez dit que vous n'aviez pas eu d'invitation, est-ce que cette fois-ci vous avez été invités ? Nous, pas en tout cas, c'est une question ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : Au jour d'aujourd'hui, je ne pourrai vous répondre."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est le 28 avril, il faut qu'il se dépêche !!!"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je ne peux pas vous répondre davantage aujourd'hui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Deuxième question : dans la fonction 2, 21.x Enseignement du 1^{er} degré, on voit une augmentation de 19 000 €, cela fait une augmentation de plus de 10 %, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi cette augmentation ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Au niveau des écoles, c'est rapporté à l'effectif en fait. C'est un coût moyen par élève et en fonction des effectifs des établissements privés saboliens."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, il y a une forte attractivité pour les écoles du secteur privé et une activité pour les écoles publiques et républicaines en baisse ! C'est ce que j'en déduis."

- ⇒ Madame FOUILLEUX : "oui, c'est ce que vous en déduisez."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Il y a plutôt, effectivement une diminution dans les effectifs globaux au publique et ..."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "à redynamiser l'attractivité pour nos écoles publiques."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "On est d'accord. On se bat pour essayer que les écoles publiques sauvent leur classe. Ça été le cas à la rentrée précédente. On sait qu'il y a des situations qui peuvent être difficiles à la prochaine rentrée, c'est la raison pour laquelle avec Andrée CASTEL et avec l'ensemble de nos services et des écoles, on sensibilise très tôt les parents à l'importance qu'il y a et j'en profite et je pense qu'on peut-être tous d'accord pour passer le message aux parents qu'il faut bien avant la rentrée, bien avant les vacances de juin faire les inscriptions, les réinscriptions pour la rentrée prochaine ou de première inscription pour les enfants qui vont arriver à l'école puisque le nouveau comptage fait par les services de l'inspection d'académie sera fait avant les vacances d'été."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Ce sera tout pour moi, pour cette délibération. Non, ça continue avec ce qu'il y a derrière. Cette délibération est un peu longue. Sur la 33-6 subventions aux associations culturelles, est-ce que vous pouvez nous expliquer la baisse pour l'association culturelle des communes du canton, plus simplement appelé A3CS ? Je rappelle que c'est une subvention qui est en baisse constante depuis plusieurs années et l'année dernière, on avait déjà eu une baisse pour cette association. Et là, c'est encore une baisse. Est-ce que vous pouvez nous rappeler le calcul pour cette subvention ?"
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Non ! On vous donnera l'information parce je ne pourrai pas vous expliquer l'évolution des 39 € !"
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Je suis embêté parce que l'année dernière vous nous aviez dit la même chose et on attend toujours l'explication."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, on s'engage à vous la donner rapidement."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "S'il vous plait !"
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est noté. Vous l'aurez."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Tous les ans, on se pose les mêmes questions. Ensuite, on peut constater que l'Entracte est un peu plus subventionnée cette année. C'est une bonne chose, est-ce qu'on peut avoir une explication là-aussi ? C'est la 33-9, la page 4."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est notamment lié à l'anniversaire des 40 ans du Festival baroque."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Festival baroque. D'accord. Ce n'est pas Rock ici Môme !"
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, non. Festival baroque. 40^{ème} anniversaire."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Ensuite, la 40-1- Fonction 4, comme vous savez nous avons trois boules de fort à Sablé, il y en a deux qui ont des subventions et une qui n'a pas de subvention pour ne pas la citer c'est la Boule de Fort Etoile Sabolienne."
- ⇒ Monsieur TESSIER : "Cette année, elle n'a pas demandé de subvention."

- ⇒ Monsieur MAREAU : Ah bon. Sans explication particulière. On doit s'inquiéter ou pas ?"
- ⇒ Monsieur TESSIER : "Ah non. Pas du tout. Cela arrive quelques fois qu'il y ait des associations qui ne demandent pas de subvention de fonctionnement. Ça arrive. En général, ce sont des associations qui n'ont pas besoin forcément de financement. Donc, voilà."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Alors qu'on retrouve cette association un peu plus tard dans les subventions pour le prix qui commence à être fameux, le prix du Maire, le challenge du Maire."
- ⇒ Monsieur TESSIER : "C'est une nouveauté effectivement."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Qu'il n'y avait pas avant et maintenant il y a. Il n'y a pas de challenge chez les autres boules de fort qu'on puisse sponsoriser ?"
- ⇒ Monsieur TESSIER : "Il y a le grand prix de la Ville qui était à l'Union que l'on a sponsorisé comme d'habitude depuis un certain temps mais là il n'y a pas de challenge "François Fillon", il est remplacé par le challenge du maire où il y a une subvention qui sera versée de 500 € mais comme on ne verse pas de subvention de fonctionnement, ça ne nous coûtera que 200 €. Voilà. C'est simple."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Pareil, maintenant, nous n'avions pas donné de subvention l'année dernière à la cible sabolienne, cette année, nous donnons 500 €."
- ⇒ Monsieur TESSIER : "Parce qu'ils ont besoin de financement puisque l'an dernier, il n'en avait pas besoin. Il nous demande une subvention."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Ils justifient quand ils font une demande de subvention ?"
- ⇒ Monsieur TESSIER : "Bien sûr, c'est justifié puisqu'il y a des demandes de subventions qui doivent être parvenues avant le 31 décembre, pour le calcul justement des adhérents etc... ce que l'on a mis en place. On a expliqué à la réunion l'autre jour. Effectivement. Oui. On ne donne pas de l'argent comme ça".
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Je n'en doute pas."
- ⇒ Monsieur TESSIER : "Il y a simplement une petite particularité. Au niveau de l'Envol, la GRS, la commission quand elle a été faite, on avait mis 0 pour 2018. Pourquoi ? Parce que de septembre à mars, cette association-là était en sommeil. Donc, la présidente Madame DEROUET a trouvé, parce qu'elle n'avait pas d'entraîneur à l'époque, elle a pu trouver un entraîneur dernièrement. C'est une bulgare, elle s'appelle Theresa KARNICHT. C'est un brevet d'Etat, deuxième degré. C'est quelqu'un d'intéressant qui a été reconnu par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. C'est pour cela que je me suis permis, puisque le calcul se fait N-1, donc c'est pour cela qu'on lui a remis 2 508 € et financièrement, je crois qu'elle en avait besoin aussi. Donc, le calcul a été fait. On n'a pas re-convoqué l'association pour ce financement-là."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Alors, pourquoi une baisse de 1 € ?"
- ⇒ Monsieur TESSIER : "C'est le calcul qui a fait que ... Vous savez on a un mode de calcul qui est présent depuis un certain temps et voilà... Je ne pourrais pas vous expliquer pourquoi il manque 1 €."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous remercie. Ensuite, on a le karaté qui lui multiplie par 4 sa subvention. Quelle justification ils ont pu donner ?"

⇒ Monsieur TESSIER : "Parce qu'ils ont beaucoup plus d'adhérents !"

⇒ Monsieur MAREAU : "En une année ? 4 fois plus."

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui. Si. Si. Ils sont dans la nouvelle salle maintenant, au niveau des adhérents, ils sont beaucoup plus."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je les félicite s'ils ont quadruplé... C'est tout à leur honneur."

⇒ Monsieur TESSIER : "Ils ont une nouvelle salle. Ils arrivent à avoir beaucoup plus d'adhérents."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je suis heureux de l'apprendre. Après, il y a une particularité qu'on aurait pu soulever l'année dernière, les autres années. D'un côté, on a la sous-rubrique 40-3 subventions spécifiques aux associations sportives et on a une autre rubrique 40-4 subventions compensatrices aux associations sportives qui est en deux parties. Alors, c'est difficilement compréhensible parce qu'on a souvent dans la 40-3 à la page 5, s'il y en a qu'ils veulent suivre – Aide à l'emploi qui apparaît plusieurs fois. Pourquoi si c'est une aide à l'emploi, pourquoi elle ne se retrouve pas dans la rubrique 40-4 ?"

⇒ Monsieur TESSIER : "Parce que ce n'est pas des CFTS."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas des CFTS. D'accord. Pour s'y retrouver dans..."

⇒ Monsieur TESSIER : "On aura aussi puisque vous en parlez, des aides à l'emploi, l'Envol, l'aide à l'emploi 2018, on n'en a pas mis aussi. Je veux regarder avec la commission justement parce que c'est le calcul N-1 aussi. C'est pour cela qu'on n'a pas mis, on ne le mettra qu'au mois de juin puisqu'il faut absolument qu'on regarde aussi ladite association voire comment cela fonctionne."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et donc, Sablé Sport Santé, on la félicite, elle a une aide qu'elle n'avait pas l'année dernière. Certainement un emploi ou des nouveaux adhérents ?"

⇒ Monsieur TESSIER : "Des nouveaux adhérents. Ça c'est sûr."

⇒ Monsieur MAREAU : "Voilà. Et je suis pratiquement sur la fin. Il y avait aussi le Sablé Sarthe Cyclisme, donc là subvention compensatrice aux associations sportives, les CFTS, il y avait 1 600 € l'année dernière, il n'y a plus rien cette année."

⇒ Monsieur TESSIER : "Pour l'instant, l'association Sablé Sarthe Cyclisme n'a pas d'entraîneur. Elle a un entraîneur mais il n'est pas qualifié, il n'a pas les diplômes requis, il est en train de les passer. C'est pour cela qu'effectivement."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur TESSIER : "Vous voyez qu'il y a un suivi quand même."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne dis pas le contraire. On s'étonne quand on voit certaines choses."

⇒ Monsieur TESSIER : "Vous avez raison. Vous avez raison."

⇒ Monsieur MAREAU : "On arrive ici pour poser notre étonnement et pour comprendre les lignes qu'il y a d'écrites. Après l'Envol, vous l'avez expliqué et voilà ce sera tout pour moi."

⇒ Monsieur TESSIER : "D'accord."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Sur cette délibération numéro 6, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération numéro 7, ce sont les subventions et aides dans le domaine social avec un certain nombre d'associations."

7) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – ŒUVRES SOCIALES et CCAS

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer ces subventions 2018 aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
<u>FONCTION 5 / Sous-rubrique 520.2 - OEUVRES SOCIALES</u>		
* ACAT (Action des chrétiens pour abolition de la torture)	50,00 €	-
* Association de défense des inondés du Pays Sabolien (ADIPS).....	200,00 €	-
* Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Aide aux Enfants du Mékong	800,00 €	800,00 €
* Alpha Sablé	4 000,00 €	4 000,00 €
* Association des parents et amis d'enfants inadaptés (A.P.E.I.) (école de Solesmes - Centre d'Asnières)	2 300,00 €	2 300,00 €
* Association Sarthoise d'Aide aux Victimes (ASAV-BAVI)	300,00 €	500,00 €
* Ass° Sabolienne Soutien Actif aux Demandeurs d'Emplois (ASSADE)	150,00 €	-
* CIDDF	-	1 335,00 €
* Croix Rouge Française - Comité de Sablé	1 700,00 €	1 700,00 €
* Amicale des Donneurs de Sang bénévoles	500,00 €	500,00 €
* Club des Aînés Saboliens	500,00 €	500,00 €
* Mouvement Vie libre	1 000,00 €	1 000,00 €
* Association "Partage"	460,00 €	460,00 €
* Secours Catholique (subvention versée à la Délégation Départementale)	1 700,00 €	1 700,00 €
* Association "les Tamaris" – Foyer "Le Temps de Vivre"	1 000,00 €	1 000,00 €
(à l'Hôpital St Eloi – rue Aristide Briand)		
* Voyageurs 72	-	-
<u>Subvention spécifique</u>		
* Alpha Sablé (Loyers et charges locatives)	6 500,00 €	6 500,00 €

Réserve (ou Associations dont le dossier n'a pas été reçu)

* Autres actions exceptionnelles et demandes ultérieures avec dossier	340,00 €	205,00 €

Sous total	22 500,00 €	23 500,00 €
Sous-rubrique 520.3 - C.C.A.S.		
* Centre Communal d'Action Sociale – Subvention de fonctionnement	<u>450 000,00 €</u>	<u>450 000,00 €</u>
<u>Total ŒUVRES SOCIALES</u>	472 500,00 €	473 500,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Si vous avez des points sur lesquels vous souhaitez revenir."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, on est content. Déçu d'apprendre que l'association de défense des inondés du Pays sabolien ne touche plus de subvention. Est-ce qu'on doit s'inquiéter aussi ? Est-ce qu'il y n'a plus de risques d'inondation ou est-ce qu'il n'y a plus d'association ? Ou l'un ou l'autre ou les deux ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Vas y !"

⇒ Madame BODARD-SOUDÉE : "Il n'y a pas eu d'AG cette année. Il n'y a plus d'association actuellement. Ils sont en train de réessayer de refaire, de recréer un bureau mais ce n'est pas finalisé. J'attends des nouvelles. Voilà"

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien sûr, si on a une demande de l'association des inondés, on y donnera une suite favorable."

⇒ Monsieur MAREAU : "Bien sûr. Je n'en doute pas ! Apparemment, il y a eu une autre association qui avait, qui n'a plus qui s'appelle l'ASSADE. Est-ce que vous pourriez déjà nous expliquer pour cette association pourquoi elle n'a plus et après celle où je me suis félicité de l'arrivée, c'est le CIDDF qui arrive pour une permanence apparemment à Sablé."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur l'ASSADE, il faut demander à Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je lui ai demandé mais je voulais avoir votre version à vous."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je crois qu'il n'y a pas eu de demande de subvention !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Il ne peut pas intervenir. Il est neutre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Simplement sur la demande. S'il y a une demande !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Et l'arrivée du CIDDF."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est dans le cadre de la politique de la Ville."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous savez ce que veut dire CIDDF ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Centre d'information..."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est la défense des femmes. C'est une permanence qui aura lieu une fois par mois à la fin du mois pour la défense des femmes et des familles. Voilà. Et donc ce sera tout pour cette délibération. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci."

Alors, est-ce qu'il y a sur cette délibération numéro 7, des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions.

Merci"

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 8, ce sont des subventions dans le domaine de l'environnement."

8) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2018 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
<u>FONCTION 8 – AMÉNAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT</u>		
<u>Sous-rubrique 823.1 – ESPACES NATURELS</u>		
* <i>Ligue de Protection des oiseaux (convention jusqu'en 2017)</i>	5 950,00 €	-
* <i>Association de pêche et protection du milieu aquatique</i>		
<i>"La Sabolienne"</i>	540,00 €	540,00 €
* <i>Association Le Jardinier Sarthois</i>	720,00 €	720,00 €
* <i>Réserve</i>	115,00 €	140,00 €
	-----	-----
<u>Total ENVIRONNEMENT</u>	<u>7 325,00 €</u>	<u>1 400,00 €</u>

Sous-rubrique 92.2 - ASSOCIATIONS AGRICOLES

* Comité cantonal des fermes fleuries.....	115,00 €	115,00 €
	-----	-----
<u>Total ASSOCIATIONS AGRICOLES</u>	<u>115,00 €</u>	<u>115,00 €</u>

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, on a pu voir ces derniers temps, ces dernières semaines que certaines espèces d'oiseaux disparaissaient. Donc, on peut s'inquiéter. Et là je m'inquiète en voyant cette délibération-là, que la ligue de Protection des oiseaux ne reçoit pas de subvention cette année. On n'a déjà pas beaucoup d'association dans cette catégorie ? Voilà."

⇒ Monsieur FOURNIER : "On est en cours de discussion avec la LPO pour reconduire une convention parce que la convention était de 5 ans. Donc, elle n'a pas été reconduite. En fonction de la reconduite ou non de cette convention, vous aurez une proposition de subvention dans le cadre d'un prochain conseil."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous me rassurez, la LPO existe toujours et elle aura une subvention !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "On verra en fonction du renouvellement ou pas de la convention."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est à souhaiter."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce sera tout pour cette délibération."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 9, c'est simplement les subventions à un certain nombre de structures syndicales dans le domaine commercial."

9) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – COMMERCE

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2018 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
<u>FONCTION 9</u>		
<u>Sous-rubrique 90_7 - ORGANISMES</u>		
* Syndicat C.G.T. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention)	207,00 €	207,00 €
* Syndicat CFDT (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention).....	207,00 €	207,00 €
* Syndicat F.O. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention).....	207,00 €	207,00 €
* Club de Développement économique (prestations refacturées) .	417,50 €	417,50 €
* Réserve.....	- 38,50 €	61,50 €
	-----	-----
Total ORGANISMES	1 000,00 €	1 100,00 €
 <u>Sous-rubriques 94_3 et 94_5 – COMMERCE – DÉVELOPPEMENT LOCAL</u>		
* Sablé Action Vos Commerçants (Fonctionnement)	15 000,00 €	15 000,00 €
* Réserve Sous rubrique "Commerce"	5 000,00 €	900,00 €
Sous total	20 000,00 €	15 900,00 €
* C.F.S.R. (convention d'objectifs et de moyens)	45 000,00 €	45 000,00 €
* C.F.S.R. (convention "emploi tremplin")	5 000,00 €	
Sous total	50 000,00 €	45 000,00 €
	-----	-----
Total COMMERCE	70 000,00 €	60 900,00 €
<u>Total FONCTION</u>	<u>71 000,00 €</u>	<u>62 000,00 €</u>

⇒ Monsieur MAREAU : "Alors, si je peux me permettre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Allez-y Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous nous aviez indiqué l'année dernière que les syndicats qui étaient subventionnés étaient ceux qui en faisaient la demande. On peut constater que c'est toujours les mêmes et qu'il n'y a toujours pas plus de syndicats qui font la demande sur Sablé. C'est un questionnement. Là, où il y a eu une bizarrerie de mon point de vue, c'est une réserve de – 38,50 € l'année dernière et cette année de 61,50 €. Comment vous faites une réserve de – 38,50 €. Une réserve positive, je comprends, on la garde dans sa poche mais une réserve négative, je voudrais une explication."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est une acrobatie de Monsieur QUANTIN."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je pensais un peu mais j'avais envie de poser la question. On arrive sur un chiffre rond bien sûr. Mais voilà."

⇒ Monsieur QUANTIN : "La réserve globale est toujours positive."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais là, c'était un peu particulier. Voilà. Plus sérieusement sur l'association Sablé Action – Vos commerçants, cette association, je voudrais vous poser, mais cela va être un peu gênant mais moi qui suis pour le commerce et qui a envie qu'il y ait un dynamisme plus grand dans le commerce et que le commerce de centre-ville aille beaucoup mieux et donc, qui souhaiterait une association forte et dynamique, je peux constater que cette association dans une publicité l'année dernière à une dizaine commerciale, il y avait sur cette publicité 40 commerces. Sur ces 40 commerces, il y en avait trois qui étaient hors du centre, trois banques et une assurance. Donc, je garde 33 commerces sur 147 commerces actuels qu'il y a dans le centre-ville. Les chiffres que vous venez de me donner Monsieur LAVOUÉ. Donc 33 sur 147, je doute de la représentativité générale de cette association à qui on donne 15 000 €. J'aimerais avoir votre point de vue là-dessus."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Déjà, votre point de vue concernant les chiffres, je parle sous le contrôle de Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, il me semble que l'on frise les 75 adhérents pour cette année."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'ai vérifié la demande de subvention, vous devez le savoir, il y a quelques jours, il y a 56 adhérents dans cette association."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "L'objectif est peut-être celui de 75, alors !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Voilà."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est un chiffre qui me dit quelque chose !"

⇒ Monsieur MAREAU : "56 dedans. C'est pour cela que j'ai profité de cette publicité, puisque sur les 56, il y a bien des artisans. Là, c'est une publicité pour une dizaine commerciale. Donc, je veux bien admettre que peut-être il y a des variations d'un mois sur l'autre avec des entrées, des sorties de commerçants qui partent ou qui arrivent mais on n'arrive pas à 147 commerçants même si on était à 75."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Non, non. Moi, je rejoins aussi l'équipe de Sablé Action, quand ils ont des objectifs, d'avoir des effectifs grandissants, quant à leurs adhérents, je pense que l'on peut leur faire confiance, du moins je leur fais entièrement confiance. Concernant cette subvention, l'association a besoin d'accroître ces adhérents comme je viens de le dire, pour être effectivement comme vous le disiez à juste titre plus présente en centre-ville. Leur objectif, c'est aussi de communiquer et d'essayer également de remédier dans le domaine de ce manque de communication peut-être. Il souhaite embaucher une personne ce qui explique aussi les éléments mis dans la demande de subvention. Actuellement, ils sont en train de réaliser ce que l'on appelle un document de la gazette, la gazette des commerçants. C'est un vaste travail de Sablé Action. C'est du boulot. C'est en cours. Cela devrait, il me semble paraître bientôt la gazette avec le projet évalué pour cette gazette à 10 000 € avec 4 parutions. Je pense que vous avez dû le lire dans les documents de la demande de subvention. Je répète ce qui a été mis dans ce document de demande de subvention. Il est précisé aussi que Sablé Action conservera certaines manifestations tout au long de l'année, la St Valentin, la fête des mères, le défilé de mode, 10 jours - la fête des clients, la dizaine commerciale et peut-être par modestie ils n'ont pas développé d'autres sujets qui ont eu lieu. Moi, je pense au week-end de décembre, à la magie du terroir qui va avoir lieu ce week-end, il me semble bien. Donc, on vous invite tous à être présent à cette magie du terroir. Ils seront également pour cette année 2018 partenaire de l'opération de la confrérie des petits Sablés. Là, aussi, il y a un lien important entre cette confédération et leur action. Ils ont participé également à une manifestation au niveau du camping-car, à l'hippodrome dont Sablé Action avait participé. Ils ont participé aussi dans le domaine de la communication via les sucettes en centre-ville. Autant de manifestation, on peut peut-être faire plus mais moi je pense que c'est déjà bien justifiant l'attribution d'une subvention."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. J'ai donné mon avis. Je me rencontre que je n'ai pas posé une question tout à l'heure, je me permets quand même de la poser. C'était au sujet des deux musées que nous avons dans notre ville. Je dis deux musées parce que l'année dernière, nous avons posé la question par rapport au musée de l'Homme Volant, pourquoi cette subvention ? Je repose la question. On nous avait répondu, c'était Monsieur PERRINELLE qui avait répondu qu'à juste titre, c'est un musée donc à ce titre, on pouvait le soutenir et je suis bien d'accord. Mais alors pourquoi donnons-nous une somme de 1 620 € au musée de l'Homme volant alors que l'Atelier Malicot qui est aussi un musée ne reçoit que 900 € ?"

⇒ Monsieur PERRINELLE : "C'est au niveau des demandes qui ont été formulées et après il y a eu à plusieurs reprises des opérations spécifiques avec l'Atelier Malicot dans lesquelles la collectivité a accompagné l'Atelier Malicot. Sur son fonctionnement au quotidien, ils ont demandé 900 €, on a attribué 900 €. Ce n'est pas parce que l'un à 1 700 € que l'autre qui dit qu'il a besoin de 1 700 €, il a besoin de 900 €, il demande 900 €. Par contre sur une opération spécifique, il redemandera. L'Homme Volant ne nous a pas demandé pour une opération spécifique. Voilà. Il y avait eu l'accueil en résidence par des choses spécifiques ou des écritures de livre avec l'Atelier Malicot qui n'ont pas été demandés par l'Homme Volant. C'est le mode de fonctionnement de chacun. Il nous appartient quand même de fixer des règles et de fixer des limites en termes de subvention."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous remercie".

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. D'autres questions ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, sur cette dernière, sur l'écran on a pu voir plusieurs fois une ligne économique ou économie alors qu'apparemment, on n'a pas la compétence. Est-ce qu'on doit encore parler d'économie alors qu'on n'a plus la compétence économique ? Et que c'était les 62 000 € qui sont affichés sur l'écran. C'est donc bien les 62 000 € qu'on retrouve ici sur cette délibération. Donc, dans l'économique, il y a les syndicats, Sablé Action et le CFSR. Est-ce que vous pouvez m'expliquer la logique de cette chose ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Cela relève davantage du développement local au sens large et de soutien à un certain nombre d'acteurs qui peuvent être liés au monde économique qui ne sont pas bien sûr des industriels ou des acteurs."

⇒ Monsieur MAREAU : "Est-ce qu'il ne serait pas mieux de mettre développement local, que économie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, on peut mettre développement local."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça porte moins à confusion."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Commerce, développement local, ça ne me semble pas..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Un mot qui n'est plus de notre compétence, qu'on peut retrouver dans des documents, ça porte à confusion."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Dans le document du budget."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. D'accord. Pas dans la délibération. Pardon. Oui d'accord."

⇒ Monsieur MAREAU : "Dans cette délibération, on a pu voir sur l'écran 62 000 €. C'est cette délibération, sur cette ligne, il y a de marqué économie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Organisme et développement local."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça sera plus correct."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "On a fini pour les délibérations sur les subventions. Maintenant, on a plusieurs budgets annexes et budgets primitifs pour ces budgets annexes.

10) BUDGET-ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - BUDGET PRIMITIF 2018

Le premier, c'est le budget du transport urbain, du bus avec un budget qui s'élève à 406 000 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 406 000 €. Il n'y a pas d'investissement et donc pour les dépenses, principal poste de dépenses, l'exploitation du réseau de bus que l'on connaît et le poste principal en recette c'est comme on l'a vu avec le budget, une contribution du budget de la Ville à hauteur de 350 000 € pour financer le réseau de bus urbain."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion du service de transports urbains est retracée dans un budget annexe géré selon l'instruction comptable M43.

*Le Budget Primitif 2018 du service de Transports Urbains est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à **406 000,00 €**.*

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 406 000,00 €

- Marché public « exploitation du réseau de Transport Urbain » STAO 72 (405 100,00 €)
- Indemnité régisseur (150,00 €)
- Charges d'indemnité régisseur (50,00 €)
- Intérêts moratoires et pénalités (700,00 €)
- Dépenses imprévues -

RECETTES : **406 000,00 €**

- Recettes Transports de voyageurs (46 338,31 €)
- Facturation de groupes (5 000,00 €)
- Résultats antérieurs (4 661,69 €)
- Participation du budget principal (350 000,00 €)

INVESTISSEMENT

Néant

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget-annexe du Service de Transports Urbains.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, donc cela fait une augmentation de 6 000 € par rapport à l'année dernière. Déjà, je voudrais savoir ce qui explique cette augmentation et intérêts moratoires et pénalités. Est-ce que vous pouvez nous réexpliquer ce que veut dire cette ligne qui a baissé de 100 € par rapport à l'année dernière, ça, c'est sur les dépenses ? Et cette année sur les recettes, nous avons un chiffre plutôt assez précis au centime près qui est en légère augmentation, qui sont les recettes des transports de voyageurs. Ça on peut se le féliciter. Voilà. Si vous pouvez nous expliquer cette augmentation."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "En ce qui concerne les intérêts moratoires et pénalités de 700 €, c'est une provision qui vient donc s'ajouter. Pour le reste, effectivement, vous l'avez signalé, on ne peut que constater une augmentation des recettes. Voilà, je n'ai rien d'autres à rajouter sauf si vous souhaitez des renseignements complémentaires".

⇒ Monsieur MAREAU : "Dans mes questions, il y avait effectivement ce constat d'augmentation des recettes des voyageurs mais l'augmentation générale de 6 000 € qui après étude les 6 000 €, on les retrouve dans la première ligne de dépenses marché public exploitation de réseau de transport urbain STAO 72 qui est passée de 400 000 à 405 100 ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On me précise que c'est dû au résultat antérieur."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y a déjà dépenses imprévues et résultats antérieurs dans les recettes. On parle des dépenses. Dans les recettes, il y a bien le résultat antérieur mais moi je parle des dépenses, les 6 000 € de plus."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est pour équilibrer le budget. C'est une prévision."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. D'accord. Quand on a signé ce contrat, il y a quelques années, nous, on avait posé plusieurs questions. On nous avait dit à l'époque que cela allait baisser. Effectivement, ça a baissé. Depuis, cela ne baisse plus et on découvre quand même une augmentation. On aurait espéré que grâce à ce contrat, on descende en dessous des 400 000 € comme cela l'était avant ce contrat. On n'est toujours pas arrivé au 385 000 €, voire même moins qu'il y avait avant ces six dernières années."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est une prévision. Le budget est une prévision. On verra la réalisation au compte administratif."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, c'est une prévision sur le nombre de recettes aussi, le nombre de voyageurs à 46 338,31 €."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Bien sûr. C'est une prévision."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Vous prévoyez au centime près le nombre de voyageurs."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est pour de l'équilibre comptable."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors sur ce budget primitif des transports, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le budget primitif de la ZAC de Gastines."

11) BUDGET-ANNEXE DE LA Z.A.C. DE GASTINES - BUDGET PRIMITIF 2018

C'est un budget qui s'élève à 78 000 € avec en fonctionnement 1 000 € en dépenses et recettes, 77 000 € en dépenses et en recettes pour ce qui concerne l'investissement sans qu'il y ait d'opérations significatives puisque c'est un budget annexe qui a vocation maintenant à s'éteindre, à se solder dans le moyen terme."

*Le Budget Primitif 2018 de la Z.A.C. de GASTINES est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à **78 000,00 €**.*

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : **1 000,00 €**

- *Autres dépenses* 139,07 €

- *Résultat d'investissement reporté* 860,93 €

RECETTES : **1 000,00 €**

- *Subvention d'équilibre* 900,00 €

- *Autres recettes (Produits divers)* 100,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : **77 000,00 €**

dont Restes à Réaliser 2017 : 16 643,60 €

- Travaux divers sur opération 77 000,00 €

- Acquisition de terrain -

RECETTES : **77 000,00 €**

dont Restes à Réaliser 2016 : Néant

- FCTVA 2018 sur dépenses de 2016 171,32 €

- Résultat d'investissement reporté 76 828,68 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2018 de la "ZAC de Gastines".

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors sur ce budget, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le budget de la zone des Pellandières qui s'élève en totalité à 3 348 000 €, 1 848 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement principalement lié à des questions de terrains, de participation, bien sûr, du budget de la Ville et puis à des travaux et en investissement à la fois principalement sur des stocks et des variations d'écritures d'ordre s'agissant des terrains."

12) BUDGET-ANNEXE DE LA Z.A.C. DE LA PELLANDIERE - BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 de la Z.A.C. de la PELLANDIERE est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à 3 348 000,00 € :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : **1 848 000,00 €**

- Travaux « Écoquartier » 1^{ère} tranche (Ouest) : 334 600,00 €

- Dépenses diverses : 400,00 €

- Dépenses imprévues : 13 000,00 €

348 000,00 €

- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre) 1 500 000,00 €

1 848 000,00 €

RECETTES	: 1 848 000,00 €
- Résultats antérieurs	: 92 630,80 €
- Cessions de terrains	: 410 000,00 €
- Subventions (Etat et Conseil Régional)	: 39 963,39 €
- Participation communale	: 219 305,81 €
- Produits divers et locations de terrains	: 1 500,00 €

	763 400,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	1 084 600,00 €

	1 848 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	: 1 500 000,00 €
- Remboursement participation communale	: 415 400,00 €
dont Restes à Réaliser 2017 : 62 657,74 €	
- Stocks de terrains (écritures d'ordre) :	1 084 600,00 €

RECETTES	: 1 500 000,00 €
- Résultat d'investissement reporté	: - €
- Participations diverses	: - €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	: 1 500 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2018 de la ZAC de la Pellandière.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur ce budget, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Budget annexe du lotissement de la Tussonnière.

13) BUDGET-ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA TUSSONNIÈRE - BUDGET PRIMITIF 2018

Un budget de 88 000 €, 38 000 € en dépenses et en recettes pour le fonctionnement et 50 000 € en investissement qui viennent des participations du budget principal et comme je l'ai dit dans l'attente de l'étude du PLUiH pour 2018-2019."

Le Budget Primitif 2018 du lotissement de la Tussonnière est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à **88 000,00 €**.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	: 38 000,00 €
- Aménagements de terrains et frais annexes	37 000,00 €
- Autres dépenses	1 000,00 €

RECETTES : **38 000,00 €**

- Stocks de terrains 37 000,00 €
- Produits divers 1 000,00 €
- Résultat antérieur -

INVESTISSEMENT

DEPENSES : **50 000,00 €**

- Stocks de terrains 37 000,00 €
- Diverses dépenses 135,82 €
- Résultat antérieur 12 864,18 €

RECETTES : **50 000,00 €**

- Participation du Budget Principal 50 000,00 €
(dont Restes à Réaliser de 12 864,18 €)

Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2018 du lotissement de la Tussonnière.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions."

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 14, on sort des budgets primitifs et des subventions qui concerne le pôle culturel dont on a déjà parlé en Communauté de communes et dont on reparlera à l'occasion du prochain budget de la Communauté de communes.

14) PÔLE CULTUREL – DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ/SARTHE

L'étude de programmation sur ce projet-là a été menée. On l'a évoquée de manière conjointe entre la Ville et la Communauté de communes avec vous savez un projet qui se déploiera sur deux sites, une partie sur la rue Saint Denis à proximité du pôle culturel entre le Centre culturel et ce qui est aujourd'hui la Maison des Arts et des Enseignements où s'installera à la fois la médiathèque, l'espace Reverdy, un espace numérique, un espace hall d'accueil pour l'ensemble, et puis les bureaux de l'association Entracte et puis Montreux où s'installera les locaux pour l'enseignement de la danse, des arts dramatiques, des arts visuels et puis les locaux de Maine Sciences et de l'Atelier Malicot. Dans le cadre des travaux du pôle culturel, il y a des travaux qui ont été identifiés comme étant nécessaires pour l'association Entracte que vous connaissez et notamment pour ce qui concerne des bureaux, locaux administratifs qui étaient par le passé rue Saint Denis là où les locaux ont brûlé, à proximité de l'ancienne salle Madeleine Marie. Il est donc nécessaire dans le cadre du pôle culturel de prévoir des bureaux pour l'association Entracte. Ce sont des travaux dont la charge est à la ville et donc il vous est proposé que pour cette partie qui incombe à la Ville, les bureaux d'Entracte, la Ville délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes qui sera le porteur de la globalité du projet."

La Communauté de communes de Sablé/Sarthe et la Ville de Sablé/Sarthe se sont réunies pour travailler sur le projet du pôle culturel. L'étude de programmation a été menée de manière conjointe entre les deux collectivités.

Il résulte de ce travail en commun un projet qui s'implantera sur deux sites :

- *Le site de la rue Saint-Denis où seront regroupés, entre le Centre Culturel et la Maison des Arts et des Enseignements : les services de la médiathèque « Espace Reverdy », un espace numérique, les bureaux de l'association L'Entracte, un accueil commun,*
- *Le site de Montreux où seront installés les activités « Danse », « Arts dramatiques », « Arts visuels », les locaux de l'association Maine Sciences et de l'Atelier Malicot.*

Dans ce cadre, des travaux d'aménagement à destination de l'association L'Entracte ont été identifiés. Ils porteront, notamment, sur l'aménagement de bureaux administratifs et sur la réfection du hall d'entrée du Centre Culturel Joël Le Theule. La réalisation de ces bureaux résulte du sinistre qui a détruit la salle Madeleine Marie. Ces travaux sont à la charge de la Ville de Sablé/Sarthe.

Il est proposé que la Ville de Sablé/Sarthe délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes de Sablé/Sarthe.

Monsieur le Maire propose de valider le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Sablé/Sarthe et la Communauté de communes de Sablé/Sarthe.

Il est convenu qu'une nouvelle délibération sera passée pour finaliser, par convention, notamment, les conditions financières entre les deux collectivités.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Oui, deux questions. D'abord, quel est le coût estimé des travaux qui incombe à la Ville ? Et deuxième chose vous parlez donc de travaux pour l'association Entracte et puis l'aménagement de bureaux administratifs. Où est-ce que cela va se situer exactement ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "La vocation d'Entracte, c'est d'intégrer, c'est d'avoir des bureaux bien sûr, des locaux administratifs qui s'intègrent dans la partie du pôle culturel qui sera réalisée entre aujourd'hui la salle du Centre culturel et les locaux des Arts et des Enseignements. Aujourd'hui le programmiste a rendu sa copie, et c'est dans cet espace-là que s'intégrera la médiathèque, les locaux d'Entracte, des espaces d'accueil, un espace numérique. Donc, c'est dans toutes ces parties que j'évoquais, que seront installées les bureaux d'Entracte. Le programmiste a travaillé sur une organisation et des besoins en termes de mètres carrés compte tenu de l'enquête qui a été faite auprès des intéressés. Maintenant, c'est un architecte sur la base de ce travail d'un programmiste que va être lancé un concours d'architecte et le choix d'un architecte. Vous dites aujourd'hui le coût, c'est relativement prématuré. Quand l'architecte aura été choisi et travaillé dans les mois qui viennent, on pourra y revenir dessus. En tout cas les locaux d'Entracte seront basés là-bas.

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. J'avoue qu'on est un petit peu dans un certain flou, quand vous nous dites, ce sera entre le Centre Culturel, la salle de spectacle et la MAE, sachant que c'est un seul bâtiment discontinu. Là, on a dû mal à comprendre géographiquement où vous mettez le bâtiment. Vous mettez le bâtiment sur le bâtiment en fait ! Vous mettez le bâtiment sur le bâtiment, le nouveau bâtiment, le nouveau pôle culturel et ces bureaux ! Vous comprenez ce que... Non. Je vais essayer d'être plus clair. La salle du Centre culturel est un bâtiment qui est discontinu et où il n'y a pas d'arrêt jusqu'à la MAE, là où on apprend de la musique ou d'autres formes d'arts. C'est un seul bâtiment.

Vous regardez la façade, il n'y a pas de trou. Il y a un demi trou avec une devanture, pour protéger de la pluie et qui est sur 5 mètres, 10 mètres. Donc, c'est sur ces 10 mètres-là que vous allez mettre tous les bureaux. C'est le seul trou qu'il y a sinon, c'est un seul et unique bâtiment."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, je n'ai pas dit cela du tout."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'essaie de comprendre le fond de ce que vous avez dit."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il va être reconfiguré les locaux existants, la partie qui concerne aujourd'hui l'accueil, les locaux qui concernent le salon Bruneau Belhau, les espaces qui sont à côté et cet espace qui fait la liaison avec les locaux de la MAE, la casquette qui permet de s'abriter de la pluie. C'est sur tout cet espace-là que va être à la fois reconfiguré et où les nouvelles constructions vont venir s'intégrer."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Ça fait deux triangles de chaque côté avec le lien au milieu. Là, où il y a des parties gazonnées. C'est ça !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est cet espace-là qui va être reconfiguré, revu, redessiné et où vont s'ajouter des constructions. Travail d'architecte qui a décidé."

⇒ Monsieur MAREAU : "On peut mieux visualiser. C'est un peu plus clair. Je vous remercie avec un accueil commun qui se fera peut-être, on ne sait pas où d'ailleurs."

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'idée, c'est de bien avoir un grand espace d'accueil commun à l'ensemble des activités culturelles qui seront organisées sur ce pôle à la fois, la salle de spectacle, la médiathèque, les animations autour du numérique, les locaux de la MAE."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et comme on a posé la question, vous n'avez pas le coût précis de ce que cela va coûter à la Ville ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Aujourd'hui, ce sont des estimations que j'évoquais."

⇒ Monsieur MAREAU : "La fourchette, la fourchette, ce serait quoi ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Si on prend uniquement sur la partie pôle culturel actuel que j'évoquais entre la MAE et la salle du Centre culturel avec le projet global qui intégrera aussi l'autre aspect sur la partie de Montreux, c'est un projet global qui va être, je pense dans une fourchette de 12 millions d'euros."

⇒ Monsieur MAREAU : "La part de la Ville."

⇒ Monsieur JOULAUD : "La part de la Ville, la Ville participera à hauteur des bureaux, pour le reste ce sera principalement bien sûr puisque c'est le pilote, la Communauté de communes puisque c'est une compétence communautaire à la fois sur les locaux danse, médiathèque. Tous ces équipements-là sont liés à des compétences communautaires et puis en face des subventions."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais là, il y aura un mixte entre les bâtiments qui appartiennent à la Ville et des bâtiments qui appartiennent à la Communauté de communes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, il n'y aura pas de mixte. L'idée, c'est que tous ces bâtiments appartiennent à la Communauté de communes. Il y aura une participation de la Ville."

⇒ Monsieur MAREAU : "Les bâtiments vont être transférés à la Communauté de communes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ce sont des questions qui seront à voir à terme. Oui, on peut imaginer que la Communauté de communes soit, je ne parle pas de la salle du Centre Culturel, je parle de la Médiathèque et de la MAE qui sont des locaux qui ont vocation.."

⇒ Monsieur MAREAU : "qui sont actuellement des locaux municipaux."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Mis à disposition et loués à la Communauté de communes dès lors que ce seront des locaux nouveaux, créés ou reconfigurés par la Communauté de communes pour y exercer une activité de compétence communautaire. La propriété sera... Il serait logique que ce soit la Communauté de communes qui soit "

⇒ Monsieur MAREAU : "propriétaire des murs."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ok. e vous remercie." Est-ce que vous avez d'autres questions ?

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Alors est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je passe la parole à Alain pour le cimetière de Gastines."

Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ

15) EXTENSION DU CIMETIERE DE GASTINES

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, effectivement, il s'agit d'un projet d'extension du cimetière de Gastines. Le but de cette extension étant d'anticiper la saturation du cimetière de Gastines. Le projet d'extension comprend l'agrandissement du cimetière actuel avec l'aménagement d'une voie d'accès permettant le cheminement entre la partie existante et le futur cimetière, l'aménagement d'un parking est également envisagé afin de limiter pour les riverains, les nuisances dues au stationnement qui peuvent parfois être gênant. On a acheté un terrain et puis également le projet va prévoir la reconfiguration du chemin de Gautret permettant l'accès des véhicules techniques par le biais de la future extension pour ne pas abîmer l'allée actuelle. Donc, dans cette perspective, la Ville de Sablé a constitué une réserve foncière. Les modalités réglementaires et la nature du projet sont présentées dans le document joint. J'en ai donné une synthèse à l'instant. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette extension et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique, et à signer tous les documents afférents à la procédure administrative d'extension.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Sablé-sur-Sarthe dispose de deux cimetières : le cimetière Aristide Briand, situé rue Aristide Briand, et le cimetière de Gastines, situé rue des Mines.

Bien que la Ville ait procédé à une reprise régulière des concessions expirées, le taux d'occupation établi au 1^{er} février 2017 révèle les disponibilités suivantes au cimetière de Gastines :

- 60 emplacements traditionnels
- 09 emplacements type cavurnes (sans possibilité d'aménagements nouveaux)
- 12 emplacements type columbarium (sans possibilité d'installation de nouvel équipement).

Aujourd'hui, tous les aménagements concernant la mise à disposition d'espaces sur ce cimetière ont été réalisés.

Compte tenu du nombre moyen d'inhumations annuelles sur le site de Gastines, le seuil de saturation légale - au regard de l'article L.2223-2 du CGT qui précise qu'un cimetière doit comporter un nombre d'emplacements disponibles correspondant à 5 fois le nombre moyen d'inhumations : soit pour Gastines 85 emplacements – est déjà atteint.

Une saturation complète est prévisible d'ici environ 3 ans.

Dans cette perspective, la Ville de Sablé-sur-Sarthe a constitué une réserve foncière cadastrée BM 112. Les modalités règlementaires et la nature du projet sont précisées dans les documents joints.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette extension et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique, et à signer tous les documents afférents à la procédure administrative d'extension.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Monsieur MAREAU. Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "60 emplacements traditionnels, il est écrit, c'est ce qu'il y aura ou c'est ce qu'il y a."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est ce qu'il y a."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est ce qu'il y a actuellement ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est tout un calcul. Je ne vais pas rentrer trop dans le détail mais c'est tout un calcul en fonction du nombre moyen d'inhumation. Sur Gastines, cette année, cela a été au environ de 17. Donc, si on multiplie par 5, vous avez tout un calcul ici, cela représente en chiffre 85 mais comme la base de calcul s'étend sur les emplacements traditionnels, c'est-à-dire sur 60, on peut donc constater facilement que nous sommes aujourd'hui déjà en limite."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y a actuellement des places de libre dans le fond du cimetière. Vous savez combien on peut mettre de tombe dans cette espace libre actuellement ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Bien là, nous avons 60 emplacements traditionnels, 9 emplacements de type cavurnes et 2 emplacements de type columbarium."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est ce qu'il y a actuellement. Des espaces libres qu'il y a au fond du cimetière, combien on peut mettre de place ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Nous sommes déjà sur la dernière bande."

⇒ Monsieur MAREAU : "On est déjà sur la dernière. Là, il reste 3 tombes encore que l'on puisse mettre, de placement de tombe. On vous parle dans l'oreillette apparemment."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Comment ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "On vous parle dans l'oreillette. Et je pose la question, est-ce qu'il reste 3, 4, 5, 10 tombes d'emplacement."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "60."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est 60 qui reste en emplacement."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, c'est ça."

⇒ Monsieur MAREAU : "Moi, j'avais compris 60 actuellement dans le cimetière. D'accord. Qui reste, disponibilité. D'accord. Merci. Je viens de comprendre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Alors sur cette délibération, est-ce qu'il y a des avis contraires ?"

Des abstentions.

C'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 16.

16) VENTE PAR LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SITUÉ 29, RUE SAINT BLAISE À SABLÉ-SUR-SARTHE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La numéro 16, c'est la vente par la Commune de Sablé d'un bâtiment industriel situé 29 rue Saint Blaise. Il s'agit du CATAS. Les organismes sont le GRETA Sud Sarthe, SARL AEM, la société 7 TRONIC, AGAFI, GRAV ART DESIGN et Mme Véronique PIGNOT. Là, aussi, on a déjà eu l'occasion d'évoquer ces sujets-là, c'est par rapport à la nouvelle organisation territoriale de la République c'est-à-dire la loi NOTRe."

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit depuis le 1^{er} Janvier 2017, des transferts de compétence, de façon échelonnée, des communes vers les communautés de communes. C'est le cas de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La commune n'étant plus compétente en matière d'immobilier économique, par conséquent, Monsieur le Maire propose de céder à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe un bâtiment industriel cadastré BZ n°6, d'une surface totale 6 086 m² situé 29, rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe, dont elle est propriétaire.

Il est précisé que cet ensemble immobilier est actuellement loué aux sociétés suivantes :

ORGANISME	Surface occupée	Date d'effet	Date de fin	Durée de location
GRETA Sud Sarthe	197,3 m ²	01/12/2012	30/11/2024	1 an renouvelable dans la limite de 12 ans
SARL AEM	94 m ²	01/05/2015	30/04/2018	36 mois
Société 7 TRONIC	103 m ²	01/04/2016	31/03/2019	36 mois
AGAFI	63 m ²	01/10/2017	30/09/2020	36 mois
GRAV ART DESIGN	56 m ²	01/05/2015	30/04/2018	36 mois
Mme Véronique PIGNOT	48 m ²	01/05/2015	30/04/2018	36 mois

Au vu de l'estimation des Domaines (réf. 2018-72264V0124), Monsieur le Maire propose de vendre à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe le bâtiment industriel cadastré BZ n° 6, d'une surface totale de 6 086 m², située 29, rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe, au prix de 144 000 € (en exonération de T.V.A car la Ville est un vendeur assujetti).

Les frais notariés seront à la charge de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par la SELARL Alexandre POUJADE et Stéphanie POUJADE – Notaires associés 37, rue d'Erve à Sablé-sur-Sarthe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Des remarques ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 17, c'est un échange de terrains."

17) Z.A. DU CLOS DU BOIS ET ROUTE DE PRÉCIGNÉ - ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET LA SOCIÉTÉ L.D.C.

Z.A. DU CLOS DU BOIS - VENTES DE TERRAINS PAR LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LDC

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On a déjà eu l'occasion d'échanger sur ces échanges de terrains et sur ces cessions de terrains puisqu'il y a avait eu une délibération le 26 juin 2017. Cette nouvelle délibération annule et remplace celle du 26 juin. Alors pourquoi ? Le 26 juin, le bornage précis n'était pas réalisé, souvenez-vous, c'était bornage en cours. En fait, ce sont de toutes petites modifications

qui sont faites. Quand on prend le terrain cédé par la LDC à la Commune, c'est-à-dire le terrain de la route de Précigné, la surface a changé, elle passe à 1 373 m², ce qui change la soulte en faveur de la commune, la soulte passe à 1 115 €. Ensuite, là c'est vraiment très minime pour la cession de terrains, ça concerne les parcelles BW n° 193 - 194 - 196, c'est-à-dire le chemin rural, vous avez une surface de 1 309 m² alors qu'il avait été annoncé 1 300 m² avant donc, ça représente une différence de 9 €. Je serais tenté de dire pour parler simple que c'est un copier-coller de l'autre ajusté suite au bornage qui a été réalisé."

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société LDC envisage d'aménager un bassin de rétention des eaux en contiguïté de l'unité LDC et d'étendre les activités du site.

Pour cela, la commune de Sablé-sur-Sarthe et la société LDC représentée par Monsieur Denis LAMBERT, Président du groupe, ont convenu de procéder à des échanges et des cessions de terrains répartis comme suit :

Echange de terrains

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux échanges des parcelles suivantes

<u>Terrains cédés par la Commune à LDC</u>			<u>Terrains cédés par LDC à la Commune</u>			
Cadastre	Surface	Base tarifaire	Cadastre	Surface	Base tarifaire	Soulte en faveur de la commune
BW n° 109	2 488 m ²	1,00 €/m ² soit 2 488,00 €	BV n° 47 - 48 - 50	1 373 m ²	1,00 €/m ² soit 1 373,00 €	1 115,00 €

- La parcelle BW n° 109 d'une surface totale de 2 488 m² aménagée en parking située dans l'enceinte du site LDC et appartenant à la Commune de Sablé sera échangée avec plusieurs parcelles situées route de Précigné à Sablé-sur-Sarthe cadastrées BV n° 27 partie et BV n° 1 partie pour une surface de 1373 m² appartenant à société LDC ou passent des réseaux publics

Ces échanges de terrains se feront sur la base de 1,00 € le m² soit une soulte pour la Commune de Sablé-sur-Sarthe de 1 115,00 €.

- Les parcelles cadastrées BW n° 108-170-171 pour une surface totale de 2 314 m² correspondant à des haies bocagères sont cédées à la société LDC au prix symbolique de 15 € net de T.V.A.

Il est précisé que ces haies doivent être entretenues et ne pas être supprimées puisqu'elles servent d'écran entre la société LDC et les habitations voisines.

- La parcelle BW n° 107 pour une surface de 1 901 m² aménagée en partie en parking et en espace vert et les parcelles BW n° 193 - 194 - 196 pour une surface de 1 309 m² sont cédées à la société au prix de 1,00 € le m² soit un total de 3 210,00 € net de T.V.A.

Il convient de préciser que la partie du chemin rural déclassée et cadastrée BW n°193 est grevée d'une servitude de canalisations d'eaux usées et d'eau potable.

Il convient également de préciser que sur les parcelles BW n° 107 et 109, une zone non aedificandi de 20 m doit être assurée pour les maisons riveraines du site.

Synthèse de la cession de terrains :

Cadastre	Adresse	Surface	Prix
BW n° 108-170-171	Z. A CLOS DU BOIS	2 314 m ²	15,00 €
BW n° 107	Z. A CLOS DU BOIS	1 901 m ²	1 901,00 €
BW n°193 - 194 - 196	Z. A CLOS DU BOIS	1309 m ²	1 309,00 €
		5 524m ²	3 225,00 €

Les frais de bornage seront à la charge de la commune de Sablé-sur-Sarthe et les frais notariés seront à la charge de la société L.D.C.

Cette délibération engage la collectivité pendant un an. Si durant ce délai aucun acte ne venait à être signé entre la collectivité et l'acquéreur, la collectivité ne sera plus engagée envers l'acquéreur.

Il est demandé Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par la SELARL Alexandre POUJADE et Stéphanie POUJADE, notaires associés, 37, rue d'Erve à Sablé-sur-Sarthe.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 juin 2017.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Sur le plan que l'on peut avoir à la fin. On ne voit pas la liaison qu'il y a entre la rue du pré et la rue du Clos du Bois dont on avait déjà parlé."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La liaison qui doit être réalisée."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On va la réaliser."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est toujours. Oui. Oui."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Et le chemin rural numéro 10, lui disparaît ou ça reste un chemin rural ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Il reste."

⇒ Monsieur MAREAU : "Puisqu'apparemment, c'est LDC qui le rachète, ce chemin rural !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, il est à LDC. Il sera à LDC."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, il n'y a plus de chemin rural !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Voilà. D'où l'intérêt de faire un cheminement comme vous l'évoquiez."

⇒ Monsieur MAREAU : "Comme on en parlé ici dans ce conseil. Voilà. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions ?

4 abstentions.

C'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 18 pour le déploiement de la fibre."

18) CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE DE FOURREAUX POUR LA FIBRE OPTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET LA SOCIÉTÉ L.D.C.

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Il s'agit d'une convention de servitude de passage de fourreaux pour la fibre optique entre la Commune de Sablé et la société LDC. Ce déploiement de la fibre optique va permettre de créer une liaison entre les sites LDC notamment la zone du pont et la zone du Clos du Bois. La présente servitude de passage est consentie sans indemnité. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour servitude de passage des fourreaux pour la fibre optique. Si vous situez en fait ça longe la lisière du bois juste derrière régie linge et ça rejoint ensuite la DPE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société LDC souhaite développer son réseau de télécommunication à la fibre optique. Pour ce faire, des travaux d'enfouissement de fourreaux doivent être réalisés en limite de la parcelle cadastrée section BV n° 45, appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe, conformément au plan ci-annexé.

Ce déploiement de la fibre optique va permettre de créer une liaison entre tous les sites L.D.C situés zone de l'Aubrée, zone du Pont et zone du Clos du Bois à Sablé-sur-Sarthe.

La présente servitude de passage est consentie sans indemnité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la convention,*
- *et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour servitude de passage de fourreaux pour la fibre optique.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Pas d'opposition ?

Des abstentions ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 19 concerne un programme de soutien de rénovation des façades et des devantures commerciales."

19) PROGRAMME DE RÉNOVATION DES FACADES ET DES DEVANTURES COMMERCIALES/ VALIDATION DU RÈGLEMENT

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Vous avez eu le règlement de l'opération façades et des devantures commerciales. Ce que je vous propose c'est d'en faire une synthèse et de commencer par pourquoi cette opération ? Valoriser l'image du centre-ville, préserver le patrimoine architectural, soutenir les artisans commerçants du centre-ville, permettre dans la mesure du possible la restitution de devantures anciennes.

Le périmètre qui est relatif à l'article 1. Ce périmètre part de la rue Saint Denis, la place du Champ de Foire, la rue Carnot, la place Raphaël Elizé et cela nous amène jusqu'à la rue Saint Nicolas avec la place de la République comprise.

Ensuite, concernant l'article 2, l'entrée en vigueur se fera en janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 soit 3 ans. A titre exceptionnel, des opérations de devantures commerciales terminées en 2017 pourront déposer un dossier si on a l'accord de l'architecte des bâtiments de France et ce dans un souci de cohérence d'ensemble. Ensuite, le bénéficiaire : cette opération vise aussi les propriétaires d'immeubles, les artisans commerçants du Centre-ville pour leur devanture commerciale. Il y avait déjà une aide concernant les propriétaires donc là c'est en partie renouvelée avec un périmètre élargi par rapport au périmètre qui existait hier. C'était grosso-modo le périmètre de la zone ZPPAU et donc une partie nouvelle relative à un dispositif d'aide et de soutien. Donc, sont concernées au risque de se répéter les personnes physiques et morales à savoir les propriétaires particuliers et les activités professionnelles à savoir les commerçants, artisans, les activités de service exerçant leurs activités derrière une vitrine et accueillant du public au sein de leur local. Il est important de dire aussi que les demandeurs doivent être inscrits au répertoire des métiers ou au registre du commerce et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales. Sont exclus : les agences immobilières, les administrations publiques, les bailleurs sociaux, les établissements bancaires et d'assurances, les mutuelles, les professions libérales. Il est bon aussi de souligner que par ailleurs, il convient de dire que l'aide aux façades peut être cumulable sous certaines conditions aux aides de la fondation du patrimoine.

En ce qui concerne l'article 4 et notamment les façades, la liste des travaux : le projet doit être un projet d'embellissement global de la façade, une liste des travaux prioritaires, une liste des travaux optionnels. Vous avez cela dans l'article 4 qui définit les travaux prioritaires et optionnels. Toujours sur le même article 4, c'est toujours pour respecter une certaine synthèse, ça concerne les devantures, le projet doit être un projet d'embellissement global de la devanture, en attente d'un vrai projet de création de devanture, une liste des travaux prioritaires avec des travaux optionnels, c'est pareil que pour les particuliers.

L'article 5 précise le montant de la subvention : le dossier présentant un montant de dépenses minimum de 3 000 € hors taxes c'est-à-dire que quelqu'un qui ferait des travaux à moins de 3 000 € hors taxes ne serait pas subventionné, ne serait pas aidé. Le taux de la subvention est de 30 %. Aide maximum par dossier 5 000 €. Si les travaux 30 % dépassent les 5 000 €, ce sera 5 000 €. Et donc, il y a un budget annuel de 45 000 € reconduit sur trois ans.

Alors concernant l'article 6, les conditions d'attributions : accord dans la limite des crédits disponibles bien évidemment, différencié par catégorie et par demandeur, contrôle des travaux avant versement de la subvention, de façon à voir toute conformité par rapport au projet, engagement à mettre un panneau d'information, projet réalisé avec l'appui financier de la Ville de Sablé.

Dernier article 7, les conditions de recevabilité du projet : pour solliciter une subvention, le porteur du projet dépose en mairie un dossier de demande de subvention et toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires, déclaration préalable, permis de construire, demande d'enseigne, etc... Les travaux pourront débuter une fois le dossier complet, déposé en mairie. Ce dépôt ne constitue pas un accord de subvention. Une fois le dossier complet, les autorisations obtenues, un courrier actant une subvention de principe est donc envoyé aux demandeurs. La validation du montant définitif des subventions ne se fera qu'après réalisation, vérification et présentation des factures acquittées. Tous les projets sont soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Son accord est indispensable pour l'obtention de la subvention, de même que toutes ces recommandations et prescriptions devront être suivies par le demandeur. Voilà la synthèse du règlement."

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'un accompagnement de la collectivité pour la rénovation des façades et des devantures commerciales.

En effet, grâce à cette opération, la collectivité souhaite soutenir, d'une part, la préservation et la valorisation du patrimoine local et d'autre part, assurer un soutien aux commerçants du centre-ville. Tout cela avec pour objectif final de contribuer à l'embellissement du cadre de vie en centre-ville.

A cet effet, l'opération « Façades » et « Devantures commerciales » est lancée en 2018 pour une durée de 3 ans avec chaque année une inscription au budget communal de 45 000 €.

Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité définies dans le règlement ci-joint, la subvention attribuée au porteur de projet pourra être de 30 % du montant HT des travaux avec une aide maximum de 5 000 € par dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le règlement d'intervention ci-joint ;*
- *de valider l'inscription budgétaire sur 3 ans à compter de 2018 de 45 000 € du programme.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Juste pour dire que c'est une bonne initiative. On voit déjà que la place Raphaël Elizé reprend des couleurs, je dirai. Par contre puisqu'on parle du commerce et je pense que ça aussi son importance dans l'éventuel financement, la dernière fois, vous aviez évoqué avec optimisme le projet cœur de Ville, vous aviez dit que vous aviez fait un projet commun avec la Flèche. On a lu dans la presse que la Flèche était choisie, pas Sablé. Vous avez donné l'explication qui nous semble peu crédible. On voudrait en savoir plus à ce sujet."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Merci Monsieur FRETILLIERE. Ecoutez, moi les informations que j'ai données sont les seules que j'ai à disposition. J'ai comme tout le monde appris les choses en lisant le journal, le Ouest France et le Préfet, ni le sous-préfet n'avaient de réponses officielles. Ils n'en ont toujours pas à ce jour puisqu'il n'y a pas eu de retour de l'administration centrale auprès du ministère vers les autorités de l'Etat, en département et en région qui ont instruit les dossiers. Comme je l'ai dit, ce dossier avait été construit en binôme avec les fléchois avec le Sous-Préfet, le Préfet de Département qui avait transmis deux dossiers pour le département de la Sarthe dont celui de Sablé-La Flèche plus un autre. Le dossier avait été retenu par le Préfet de région. Voilà. Je n'ai aucune information

téléphonique, orale, écrite de quel ordre que ce soit me donnant les raisons de cette décision. J'ai réécrit il y a quelques jours au Ministre pour lui demander les raisons ou les critères qui expliquent cette décision si cela en est une. Et puis parallèlement, les conditions dans lesquelles puisque c'est un dossier qui a été porté en binôme et le cas échéant, dans quelle mesure il pourrait être réexaminé. Donc, j'attends une réponse écrite puisqu'à ce jour, je n'en ai aucune. Ce qui est pour du moins étonnant.

Alors, sur la délibération. Oui, Monsieur MAREAU. Pardon."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, ce programme fait suite à un autre programme précédent qui était à peu près le même. Sur l'ancien programme, combien, il y avait eu de demandes de dossier ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Les demandes de particuliers ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Non. Non. Il y a eu un programme déjà sur la rénovation des façades ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, ça a existé pour les particuliers. Je dis bien."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'était pour les particuliers."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Exactement. Cette année, on n'a pas eu de demande."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il n'y a pas eu demande. D'accord."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On a annoncé le chiffre de 45 000 € tout à l'heure. On peut estimer aujourd'hui 30 000 € par rapport aux commerces et 15 000 € pour les particuliers. Ce n'est qu'une estimation, en fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. J'espère que cela va fonctionner. On en a besoin."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On espère tous."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions ?

C'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est Anne-Marie qui poursuit sur la numéro 20."

Délibérations présentées par Madame Anne-Marie FOUILLEUX

20) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit d'une modification de l'effectif budgétaire avec la création d'un poste d'attaché principal contractuel à temps complet à la direction de l'aménagement et suppression d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal à temps complet. Ce qui porte l'effectif à 180 emplois."

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des marchés publics de travaux, de fournitures et de services conclus en 2017 pour un montant supérieur à 25 000 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer les changements intervenus dans les différents services.

Vu l'avis du CT.

A – Création

- Un poste d'attachée principale contractuelle à temps complet (DA)

B - Suppression

- Un poste de technicien ppal 2^{ème} à temps complet (Bâtiment–DST)
- Un poste d'animateur ppal 1^{ère} classe à temps complet (VAC–DVACMT)
- Un poste d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe à temps complet (GU-DVACMT)

L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE au 12/02/2018	EFFECTIF BUDGETAIRE au 15/04/2018	MODIFICATIONS
Directeur Général des services	A	0	0	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché Principal	A	2	3	+1
Attaché	A	3	3	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	7	7	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	16	16	
Adjoint Administratif	C	7	7	
Autres (préciser)				
TOTAL (1)		41	42	+1
FILIÈRE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	4	4	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	-1
Technicien territorial	B	3	3	
Agent de Maîtrise principal	C	6	6	
Agent de Maîtrise	C	3	3	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	16	16	

FILIÈRE TECHNIQUE (suite)				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	50	49	-1
Adjoint technique	C	28	28	
Autres (préciser)				
TOTAL (2)		113	111	-2
FILIÈRE SOCIALE				
Cadre de Santé	B	0	0	
Éducateur de Jeunes Enfants chef	B	0	0	
Éducateur de Jeunes Enfants principal	B	0	0	
Éducateur de Jeunes Enfants	B	0	0	
Moniteur Éducateur	C	0	0	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	
Autres (préciser)				
TOTAL (3)		8	8	0
FILIÈRE SPORTIVE				
Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0	
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0	
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0	
TOTAL (4)		5	5	0
FILIÈRE ANIMATION				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	-1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Animateur	B	0	0	
Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	4	4	
Adjoint d'animation	C	1	1	
Autres (préciser)				
TOTAL (5)		8	7	-1
POLICE MUNICIPALE				
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0	
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0	
Brigadier-Chef principal	C	3	3	
Gardien Brigadier	C	1	1	
Gardien	C	0	0	
TOTAL (6)		5	5	
CHARGÉ DE MISSION				
Chargé de mission communication	A	1	1	
Chargé de mission Sécurité	B	1	1	
TOTAL (7)		2	2	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)		182	180	-2

CONTRATS DE DROIT PRIVE				
Apprentis		4	4	
TOTAL		4	4	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'effectif ainsi défini et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Je voudrais savoir. Il y a trois suppressions. Est-ce que ce sont des suppressions de postes qui risquent d'être définitives ou est-ce qu'on supprime pour éventuellement recréer un poste différent ou des postes différents dans six mois, un an ? Et plus précisément ça correspondait à quel métier exactement ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Déjà quand on parle des effectifs, la modification des effectifs, on parle par rapport à des grades ou des emplois. Ce ne sont pas des personnes physiques ou des missions. Donc, ce qui veut dire que ce sont des suppressions, parce que la personne qui assure le remplacement est soit à un grade supérieur, soit à un grade inférieur. Toutes les suppressions ont été remplacées et on a déjà dû le voir au cours des délibérations précédentes, les évolutions de création de poste parce que ce n'est pas au même grade ou aux mêmes conditions d'emplois que la personne qui la remplace."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'autre question ?"

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

2 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 21."

21) SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 2018 À VERSER

⇒ Madame FOUILLEUX : "La numéro 21, ce sont les subventions d'équipement 2018 à verser. Donc, ce sont des crédits qui sont inscrits au budget 2018 pour les subventions d'équipement à verser donc à hauteur de 25 000 € à la Communauté de communes. Il s'agit d'investissements communs concernant des mobiliers, matériels informatiques, logiciels et photocopieurs."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 pour les subventions d'équipement à verser sont les suivants :

- Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe :	25 000,00 €
<u>Objet</u> : investissements communs 2018	
(mobiliers, matériels informatiques, logiciels et photocopieurs)	

et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser les subventions d'équipement, sur l'exercice 2018, dans la limite des crédits inscrits au budget.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Non plus.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ensuite, vous avez des subventions d'équilibre pour les budgets annexes que l'on a examinés tout à l'heure."

22) SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc, ce sont les budgets annexes qui ont été présentés tout à l'heure. Je vous rappelle simplement les subventions d'équilibre : pour "Service de transports urbains", 350 000 €, la "Zac de Gastines", 1 000 €, et "La Tussonnière", 50 000 €."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit, au budget primitif 2018, les subventions d'équilibre, en section de fonctionnement (chapitre 65 nature 6521) ou en section d'investissement (chapitre 27 nature 276348), pour les budgets annexes suivants :

- *pour le budget annexe "Service de transports urbains", à hauteur de **350 000 €** pour 2018,*
- *pour le budget annexe "Zac de Gastines", à hauteur de **1 000 €** pour 2018,*
- *pour le budget annexe "La Tussonnière", à hauteur de **50 000 €** pour 2018.*

Ces subventions seront versées au vu des résultats réels de l'exercice 2018 des budgets annexes et il y a lieu de délibérer pour autoriser le comptable public à procéder à ces opérations financières du budget principal vers ces budgets annexes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser, pour l'exercice 2018, le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition ?

Des abstentions ?

4 abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 23, c'est un avenant pour le service "garage".

23) AVENANT 2018 À LA CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE "GARAGE" DE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE – ÉTAT 2017

⇒ Madame FOUILLEUX : "En fait, il s'agit de réactualiser, de passer un avenant 2018 afin de modifier les précisions concernant les prestations réalisées en 2017. Ce qui représentait un montant total de 21 140,14 €."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 26 juin 1998, il a été décidé de passer une convention avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe afin de préciser les modalités d'utilisation du service "garage" de la ville de Sablé-sur-Sarthe, les deux collectivités utilisant des moyens communs, notamment en termes de personnel et de matériel.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant 2018 à la convention avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe afin de modifier l'article 4 précisant les prestations réalisées en 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Objections ?

Des abstentions ?

Merci."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 24, c'est un fonds de concours à verser à la Communauté de communes."

24) FONDS DE CONCOURS 2018 À VERSER – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il s'agit d'un fonds de concours à verser concernant la construction d'un atelier mutualisé de maintenance de véhicules et d'engins avec un montant maximum de 288 000 € mais en fait ce montant pourra être moins élevé. Il pourrait être à hauteur de 157 000 €, je dirai que la différence en fait est dû parce qu'on n'a pas la confirmation de la subvention de la DETR entre les 157 000 € et les 288 000 €."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une nouvelle convention avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, pour un fonds de concours à verser :

- Construction d'un atelier mutualisé de maintenance de véhicules et engins : 288 000 € maximum

Il rappelle que la Ville de Sablé-sur-Sarthe n'ayant pas à réaliser cette opération, elle va apporter un fonds de concours qui représentera la moitié du coût net à la charge de la Communauté de communes, calculé selon les plans de financement figurant dans le tableau joint (voir en annexe).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe,*
- *de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention,*
- *et de l'autoriser à verser le fonds de concours à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe en fonction de l'échéancier figurant dans la convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Même vote ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 25 concerne la création du service commun pour les CNI et les passeports."

25) CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DÉLIVRANCE CNI/PASSEPORTS

⇒ Madame FOUILLEUX : "Dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale, nous pouvons mettre en place un service commun indépendant de tout transfert de compétence. C'est ce qui vous est proposé dans le cadre des délivrances des cartes nationales d'identité et des passeports puisque la Ville de Sablé est équipée de deux stations depuis avril 2019 mais depuis le 1^{er} mars 2017, seules les villes disposant de ces matériels, des dispositifs de recueil peuvent délivrer les cartes nationales c'est-à-dire que c'est la commune-centre qui devra délivrer les cartes nationales d'identité. Il vous est donc proposé la mise en place d'un service commun. Cette délibération sera présentée également à toutes les communes de la Communauté de communes. Et, donc il y aura deux impacts, associer l'ensemble des communes aux missions contribuant à la délivrance des titres ; et permettre aux usagers d'accéder à un service performant afin de réduire les délais d'attente en particulier, et également de permettre aux agents participant à ce service commun de continuer à maîtriser l'ensemble des étapes permettant la délivrance des titres sur le dispositif de recueil et, d'apporter l'ensemble des renseignements nécessaires. Donc, la mise à disposition du service commun a été définie par rapport aux nombres de CNI/Passeports qui avaient été délivrés dans les différentes communes en partant sur les chiffres de 2015/2016 et réactualisés en 2017. Il faut savoir que pour l'année 2017, 1 768 titres ont été attribués et que pour la Ville de Sablé cela ne représente que 688 c'est-à-dire 34 % du nombre de CNI/Passeports délivrés. Donc, là vous avez dans la convention le détail des dotations horaires des agents municipaux qui devront être mis à disposition en fonction du nombre de Cartes Nationales d'identité qui avaient été délivrées sur leur commune précédemment."

L'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi « MAPTAM », permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétence.

Ces services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles et fonctionnelles. Par le biais de ces services communs, le législateur entend encourager la mutualisation de services fonctionnels.

La délivrance des titres d'identité a été confiée aux seules communes disposant de dispositifs de recueil en avril 2009. Depuis le 1^{er} mars 2017, seules les communes disposant de ces dispositifs de recueil peuvent délivrer les cartes nationales d'identité. Ainsi, à l'échelle de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, seule la Commune de Sablé-sur-Sarthe dispose de deux dispositifs de recueil et délivre les titres aux usagers désireux de renouveler leur titre.

Par solidarité, entre toutes les communes de la Communauté de communes, il a été décidé par les Maires de proposer la création d'un service commun.

La création d'un service commun par la Communauté de communes aura deux impacts :

- *En associant l'ensemble des communes aux missions contribuant à la délivrance des titres, il est permis aux usagers d'accéder à un service performant dans le sens où les délais de délivrance des titres seront optimisés avec le soutien des personnels des communes,*
- *Cela permet également aux agents des communes participant à ce service commun de continuer à maîtriser l'ensemble des étapes permettant la délivrance des titres sur les dispositifs de recueil et d'apporter l'ensemble des renseignements liés aux formalités aux usagers de leur commune*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 concernant les services communs non liés à une compétence transférée,

Vu l'avis du Comité Technique de la ville du 24 novembre dernier,

CONSIDERANT la volonté de la commune de prendre part au service commun de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports gérés par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et d'en accepter la gestion confiée à la Communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *la création du service commun « délivrance des CNI/Passeports » entre la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et les communes membres au 16 avril 2018 et de confier à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, sa gestion,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe dont la durée est fixée pour 3 ans, à compter du 16 avril 2018.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur MAREAU."

C'est adopté."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous nous avez donné les chiffres de 2017. Est-ce que vous avez un recul sur les années précédentes ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui, 2015 et 2016."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y avait une augmentation ou une baisse par rapport aux demandes de CNI ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il y avait surtout une augmentation en 2016, mais en fait tout dépend un petit peu des âges des jeunes. C'est surtout dans le cadre des documents nécessaires pour les examens notamment carte d'identité et, puis aussi s'il y a beaucoup de voyages scolaires, à l'étranger aussi dans les établissements scolaires."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ok. Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Claude avec la numéro 26."

Délibération présentée par Monsieur Claude PERRINELLE

26) CHARTE DES MAIRES ET DES ÉLUS DE FRANCE POUR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

⇒ Monsieur PERRINELLE : "La numéro 26, porte sur la signature. Elle autorise Monsieur le Maire à signer une charte en faveur de l'Europe, d'engagement des élus français en faveur de l'Europe pour promouvoir l'Europe en se rappelant l'importance historique de la fin de la division du continent européen et de l'instauration de la paix sur ce continent et de rappeler l'attachement de tous les citoyens aux valeurs européennes. Mais, de considérer que ces citoyens, s'ils étaient attachés à l'Europe, ils la connaissaient mal et notamment en France. Ils connaissaient mal l'Europe. Ils connaissaient mal aussi les droits des citoyens, je parle bien des droits des citoyens. Et puis, un certain nombre de choses, de se rendre compte que ce n'était pas des scrutins qui mobilisaient beaucoup et dans ce sens un certain nombre de partenaires qui sont rappelés dans la délibération comme la Maison de l'Europe au niveau national déclinée bien sûr au niveau de la Sarthe, le Parlement Européen, la Mairie de Paris, un certain nombre de collectivités ont décidé de proposer au Maire de signer une charte pour que les communes fassent la promotion de l'Europe, de ce que donne l'Europe sur le territoire, ce qu'elle apporte sur le territoire et pour avoir une vision parfois négative, d'avoir vraiment une vision positive. Alors ça bien sûr, en dehors de toute appartenance politique, quelles que soient les convictions des uns ou des autres et le programme des uns ou des autres, c'est de valoriser l'image de l'Europe et donc il vous est, après lecture de cette charte qui vous a été proposée qui est en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte qui est proposée pour la promotion de l'Europe. Voilà."

Dans le cadre de la volonté de la Ville de Sablé-sur-Sarthe de s'engager pour la citoyenneté européenne dans la perspective des élections européennes, une charte est proposée à la signature. Cette démarche s'inscrit également en cohérence avec l'inauguration du point info Europe et de la journée de l'Europe organisée par la Ville de Sablé. Cette charte est une initiative lancée par la représentation en France de la Commission Européenne, la Mairie de Paris, la Maison de l'Europe de Paris l'AFGCCRE et le parlement européen.

Les principes et objectifs de la charte sont les suivants :

- *Informersur les élections européennes et leur importance,*
- *Sensibiliser les habitants à la citoyenneté européenne ainsi qu'aux droits et valeurs qu'elle incarne.*

Les élus et maires signataires s'engagent à mettre en œuvre au moins une des actions suivantes :

- *informer sur la citoyenneté européenne et les élections,*
- *mettre à disposition de la documentation sur la citoyenneté européenne et les élections,*
- *sensibiliser à l'importance de l'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens,*
- *valoriser l'impact des politiques européennes dans leur commune,*
- *illuminer ou pavaiser aux couleurs de l'Europe des bâtiments symboliques de la Ville à l'occasion de la fête de l'Europe.*

La présente charte constitue un engagement conjoint d'élus et de maires pour la promotion de la citoyenneté européenne et témoigne d'un engagement en faveur de la construction européenne.

Il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver les termes de la charte ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Alors, nous sommes heureux et satisfaits. C'est une très bonne chose de signer cette charte. Il est dommage de la signer maintenant alors que c'est une association qui existe depuis plus de 60 ans, de ne pas l'avoir fait en 2014 alors que nous avions la chance d'avoir toujours un député européen à Sablé. C'est dommage de faire ça juste un an avant une future élection européenne ! Le calendrier est parfois bizarre ! Et j'ai quand même une question : est-ce que vous pouvez nous dire ce que veut dire l'acronyme AFGCCRE ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est l'association Française des groupements de communes et des Communautés des régions d'Europe."

⇒ Monsieur MAREAU : "Parce que j'ai cherché et je n'ai pas trouvé ce "AFGCCRE". J'ai trouvé l'AFCCRE."

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'AFCCRE, c'est l'association française des communes et des communautés."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vais vous aider. C'est l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe. Donc là, il y a une autre association que je n'ai pas trouvée sur internet qui agit. C'est ça. Ce n'est pas la même association ! Moi, je parle de la AFCCRE. Et là il est écrit AFGCCRE."

⇒ Monsieur JOULAUD : "A priori. Non."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas la même association ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "A priori. Non."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je vais continuer mes recherches parce que je n'ai pas retrouvé cette association mais je ne désespère pas de la trouver surtout que le sujet est intéressant et je pense qu'il nous plait à tous."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Il nous apparaissait intéressant de signer en plus cette charte puisque cette année, Sablé avait choisi de mettre l'Europe en avant, d'être le lieu de la fête de l'Europe pour la Sarthe et de faire un certain nombre d'évènements qui soient avec une connotation européenne et d'ouvrir un point d'information Europe aussi dans les locaux de permanence."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et, je vous félicite. C'est une très très bonne idée. On est très satisfait. On aurait pu le faire les autres années, on aurait pu continuer après cette année, parce que je pense que l'Europe est assez belle pour qu'on la célèbre tous les ans et elle a encore beaucoup de combats à mener à l'intérieur et l'extérieur. Voilà. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "La signature de la charte n'interviendra pas tous les ans."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne parlais pas de la signature de la charte, je parlais de célébrer l'Europe."

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'accord."

Alors, sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 27, Maryline n'est pas là, qui concerne une convention de partenariat pour ce qu'on avait déjà évoqué à l'occasion du budget."

Délibération présentée par Monsieur Marc JOULAUD

27) CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA SARTHE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE «ANIMATION DE LA VIE SOCIALE» (AVS)

Une convention de partenariat avec la CAF pour envisager et travailler à la création d'un espace de vie sociale dans le quartier de Montreux et dans ce cas, la Caf est en capacité d'apporter un soutien technique et financier à hauteur de 31 220 € dès lors que le projet puisse voir le jour avant la fin de l'année 2018.

Dans le cadre de la priorisation des quartiers Politique de la ville non couverts par des structures d'animation de la vie sociale, les Caf, dont celle de la Sarthe, ont décidé de contribuer à la création de structures «animation de la vie sociale» (AVS).

Il est proposé la convention jointe au dossier, définissant les modalités d'encadrement des interventions de la Ville de Sablé dans le cadre de l'Espace de vie sociale (EVS) en cours de préfiguration sur le quartier de Montreux.

Dans ce cadre, la CAF apportera son soutien technique et financier à hauteur de 31 220,00 € pour la période de juin 2017 à décembre 2018.

Il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'accompagnement à la création d'une structure «animation de la vie sociale» (AVS)*
- *et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que vous avez des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Monsieur Alain TESSIER

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alain poursuit avec la 28."

28) CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE REVERDY AVENANT FACTURATION POUR LOCATION POUR LA PERIODE DU 1ER OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2017

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui, convention d'utilisation des équipements sportifs du collège Reverdy.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 mai 2001, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention passée entre la Ville de Sablé, le Collège Reverdy et le Conseil Départemental de la Sarthe, fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy par la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

Comme précisé dans l'article 3 de cette convention, un avenant doit être conclu chaque année scolaire afin de fixer la contribution de la Ville. Pour l'année scolaire 2017-2018, les avenants sont conclus par période trimestrielle.

*Pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2017, la somme due par la Ville de Sablé-sur-Sarthe au collège Reverdy s'élève à : **1 939,09 €**.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2017.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Pas d'opposition ?

Ni d'objection, non plus !

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 29, on revient au stade Sosthène Bruneau."

29) TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES DU STADE SOSTHENE BRUNEAU

⇒ Monsieur TESSIER : "Comme on vous l'a annoncé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une visite de contrôle du stade Sosthène Bruneau par la Ligue de Football des Pays de la Loire, il s'avère que ce stade ne peut être classé et qu'il doit être fermé du fait de la vétusté des vestiaires et des sanitaires.

Aussi, il est envisagé :

- la remise aux normes du bâtiment
- la réfection de l'éclairage
- la remise en état de la main courante

Ce projet peut être éligible au Fonds d'aide au Football Amateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet précité, de solliciter le concours de la Fédération Française de Football et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montants HT</i>
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>104 700 €</i>
<i>DSIL</i>	<i>94 700 €</i>
<i>Fédération Française de Football</i>	
<i>Installation sportive</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Eclairage</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Main courante</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Conseil Régional</i>	
<i>Conseil Départemental</i>	
TOTAL	249 400 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'année 2018,*
- *d'attester de l'inscription de ce projet en dépenses de la section d'investissement, comme indiqué dans le ROB adopté le 12 février 2018, au budget de l'année en cours, qui sera voté le 9 avril 2018,*
- *d'attester de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux."*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "On a déjà voté la demande de subvention au DSIL, le 22 mars. Bien. Mais, en commission, le 20 mars 2018, on avait une répartition qui était différente puisque le maître d'ouvrage, c'est-à-dire nous, on devait dépenser 44 700 € et là on est à 104 700 €. Il fallait que le total, qui d'ailleurs avait été évoqué aussi le 22 mars, passe de 189 400 à 249 400 €. Donc, est-ce qu'il y a une nouvelle estimation des besoins, ou est-ce qu'il y avait eu une erreur ? Je voudrais comprendre un petit peu cette différence de 60 000 €."

⇒ Monsieur TESSIER : "Il n'y avait que le bâti, et là il y a les installations sportives aussi qui sont dedans, c'est pour cela que le chiffre augmente. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ça vient de la main courante."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y avait déjà la main courante et les éclairages sur les installations sportives. Non. Vous dites que non. C'est possible."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bon. D'accord."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça ne va pas augmenter. Ça s'arrête là ! Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 30, Annie n'étant pas là.

Délibérations présentées par Monsieur Marc JOULAUD

30) MISE À DISPOSITION DU FONDS POUCHÈLE À LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

C'est juste une délibération qui prend acte du fait et vous savez que l'association des Amis de Pouchèle a fait don du fonds documentaire de Bernard Pouchèle et puis d'un tableau de Bernard Pouchèle. Par cette délibération, la Ville s'engage à la fois à ne pas vendre le tableau et à accepter le don qui a été fait par l'association des "Amis de Pouchèle" pour le mettre à disposition à la médiathèque."

Monsieur le Maire informe que l'association les Amis de Pouchèle fait don à la Ville du fonds documentaire Bernard POUCHÈLE, ainsi que d'un tableau, portrait de l'écrivain Bernard POUCHÈLE, peint par Denis PRIEUR.

La Ville s'engage à ne pas vendre et à exposer le tableau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le don de l'association les Amis de Pouchèle et de mettre à disposition de la Médiathèque Intercommunale le fonds documentaire et le tableau.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je me posais une question d'ordre de compréhension de texte. La Ville s'engage à ne pas vendre et à exposer le tableau. Ecrit comme ça, je voudrais savoir ce que vous, vous comprenez. Ecrit de cette manière, moi, je comprends, qu'elle s'engage à ne pas vendre et à ne pas exposer le tableau. J'ai bien compris, le fond. Je vous parle de la manière dont la phrase a été écrite. Est-ce qu'elle n'est pas un peu maladroite ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui et à ne pas exposer le tableau."

⇒ Monsieur MAREAU : "Peut-être qu'une virgule aurait aidé. D'une manière comme ça, ça porte à confusion, je me permets de vous le dire. Même une petite virgule, cela aurait fait une grosse différence."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, il n'y aurait pas eu de...."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y aurait des choses à changer. Voilà, c'est tout ce que j'avais à faire comme remarque sur cette délibération, d'une phrase qui est à mon avis un peu maladroite."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?"

Avec ces réserves lexicales, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "On a ensuite plusieurs délibérations. On a cinq délibérations sur des conventions de groupement de commandes sur des sujets qui vont du dégraissage des hottes, aux fermetures motorisées, en passant par des fournitures pédagogiques, à la lutte contre l'incendie et à la lutte contre les rongeurs et les blattes. Est-ce que vous voulez qu'on les passe toute une par une ou on fait un vote groupé qui intégrera l'incendie, les blattes et les fournitures pédagogiques ?"

31) DÉGRAISSAGE DES HOTTES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Avoise, du Bailleul, Courtillers, Louailles, Parcé-sur-Sarthe, Précigné, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe, Sablé-sur-Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour le dégraissage des hottes de cuisine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

32) MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS DE FERMETURE MOTORISÉE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes de Précigné, Sablé-sur-Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour la maintenance d'équipements de fermeture motorisée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

33) FOURNITURES PÉDAGOGIQUES POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES, LES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET JEUNESSE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes du Bailleul, Parcé-sur-Sarthe, Précigné, Souvigné-sur-Sarthe, Sablé-sur-Sarthe et de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour les fournitures pédagogiques pour les écoles publiques, les structures petite enfance et jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

34) VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières-sur-Vègre, d'Avoise, du Bailleul, Bouessay, Courtillers, Dureil, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Notre-Dame-du-Pé, Parcé-sur-Sarthe, Pincé, Précigné, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe, Sablé-sur-Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe coordonnateur du groupement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

35) LUTTE CONTRE LES RONGEURS ET LES BLATTES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes du Bailleul, Bouessay, Louailles, Parcé-sur-Sarthe, Précigné, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe, Sablé-sur-Sarthe, de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour la lutte contre les rongeurs et les blattes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Donc, je vous remercie.

Elles sont adoptées.

Voilà pour l'ordre du jour."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y a en a encore un !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "J'en ai oublié une que j'ai mis avec les autres. J'ai été trop vite. C'est vrai."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Il y a la 36."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Après les blattes, il restait le CFSR."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Monsieur Laurent FOURNIER

36) CONVENTION PORTANT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'ASSOCIATION « CENTRE DE FORMATION SPORTIVE REGIONAL ».

⇒ Monsieur FOURNIER : "Une fois qu'on a passé les blattes, nous allons passer au CFSR. Ça n'a rien à voir. Ne faites pas de raccourci en cette fin de séance. Là, c'est une convention portant sur l'organisation du service de sécurité incendie puisque la Ville est propriétaire des bâtiments du CFSR et les loue au CFSR. Et, donc, il y a eu une remise à niveau, une remise totale à neuf du système de sécurité incendie du bâtiment, et là, à la demande de la sous-commission départementale de la Sarthe sur les sécurités contre l'incendie, il vous est proposé de passer une convention avec l'exploitant du CFSR sur les modalités de la sécurité incendie à la fois lors de l'utilisation du CSFR par les utilisateurs des locaux. Donc, c'est une convention qui détermine le rôle de chacun par rapport à la sécurité incendie de ces locaux. Voilà Monsieur le Maire."

Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association « Centre de Formation Sportive Régional » également dénommé « Les rives de Sablé – Association CFSR », la Ville de Sablé-sur-Sarthe a procédé, en 2017, au remplacement du système de sécurité incendie du bâtiment loué à cette association. L'association a la qualité de gestionnaire et d'exploitant.

A la demande de la Sous-Commission Départementale de la Sarthe pour la sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public, une convention doit être établie entre la commune et l'association exploitante pour préciser l'organisation du service de sécurité incendie mis en place par l'exploitant.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Voilà pour l'ordre du jour. Je voulais remercier les collègues et les services, Jérôme DOISY, Patrick QUANTIN et tous les collaborateurs pour leur travail, pour la préparation du budget qui est toujours un moment chargé en termes de travail et de planning pour les services. Voilà, je vous souhaite une bonne soirée. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 juin prochain. Merci à vous et bonne soirée. A bientôt.

La séance est levée à 21 h 50.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 AVRIL 2018

Marc JOULAUD



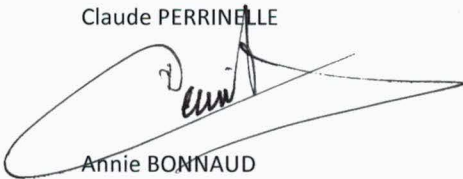
Alain LAVOUÉ



Anne-Marie FOUILLEUX



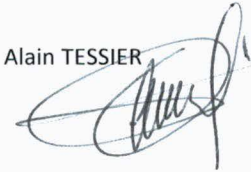
Claude PERRINELLE



Maryline CHAUDET

Excusée

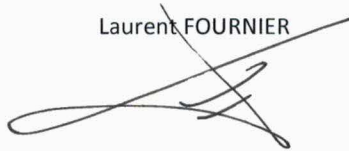
Alain TESSIER



Annie BONNAUD

Excusée

Laurent FOURNIER



Andrée CASTEL

donne procuration à
Marc JOULAUD

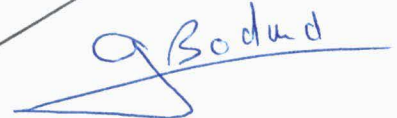
Antoine ARTHUS-BERTRAND



Jean-René BEAUVAIS

donne procuration à
Laurent FOURNIER

Ghislaine BODARD-SOUDÉE



Catherine CAILLEAU

donne procuration à
Anne-Marie Fouilleux

Marie-Laure DA SILVA FERREIRA



Sullivan DELANDE



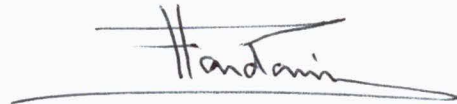
Marie-Paule FRÉMONT



Flavie GUIMBERT

Excusée

Frédéric HARDOUIN



Danielle HOCDE

donne procuration à
Alain TESSIER

Nicolas LEUDIÈRE

donne procuration à
Frédéric HARDOUIN

Michèle MARREAU



Philippe MERCIER



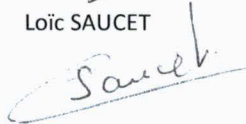
Marie-Claire PELLERIN



Yves RENOULT



Loïc SAUCET



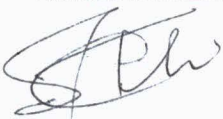
Bernard TARIN

donne procuration à
Alain LAVOUÉ

Freddy TESSIER



Paulette TONNELIER



Rémi MAREAU



Bédia AOK

donne procuration à
Gérard FRETILLIÈRE

Bernard JOURNET

donne procuration à
Rémi MAREAU

Marie-Claire KLEIN

Absente

Gérard FRETILLIÈRE

